

# SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 20 novembre 1975.

## AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées (1), sur le projet de loi de finances pour 1976, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.*

TOME V

**Défense.**

**SECTION FORCES TERRESTRES**

Par M. Pierre-Christian TAITTINGER,

Sénateur.

---

(1) *Cette commission est composée de :* MM. André Colin, *président*; Jean Périé, Pierre-Christian Taittinger, Jacques Ménard, Auguste Pinton, *vice-présidents*; Jacques Genton, Serge Boucheny, Pierre Giraud, Francis Palmero, *secrétaires*; Antoine Andrieux, Maurice Bayrou, Gilbert Belin, Jean Bénard Mousseaux, Eugène Bonnet, Charles Bosson, Louis Brives, Gilbert Devèze, Emile Didier, Lucien Gautier, Mme Marie-Thérèse Goutmann, MM. Edouard Grangier, Raymond Guyot, René Jager, Louis Jung, Michel Kauffmann, Ladislas du Luart, Raymond Marcellin, Louis Martin, Michel Maurice-Bokanowski, Claude Mont, André Morice, Paul d'Ornano, Dominique Pado, Henri Parisot, Edgard Pisani, Roger Poudonson, Georges Repiquet, Abel Sempé, Edouard Soldani, Pierre Vallon, Jean-Louis Vigier, Emile Vivier, Joseph Voyant, Michel Yver.

**Voir les numéros :**

**Assemblée Nationale** (5<sup>e</sup> législ.) : **1880** et annexes, **1916** (tomes I à III et annexes 49 et 50), **1919** (tomes I, II et V) et **in-8° 360**.

**Sénat** : **61** et **62** (tomes I, II et III, annexes 42 et 43) (1975-1976).

## SOMMAIRE

---

	<b>Pages</b>
<i>Préambule</i> .....	3
I. — Les effectifs de l'armée de Terre et leur répartition .....	9
II. — Exécution de la troisième loi-programme .....	15
III. — Amélioration des conditions d'exécution du service militaire .....	27
IV. — Caractéristiques générales du budget de l'armée de Terre .....	37
V. — Dépenses de fonctionnement .....	47
VI. — Dépenses en capital .....	61
VII. — Conclusions .....	
<i>Annexes</i> .....	71

## PRÉAMBULE

---

Mesdames, Messieurs,

Reprenant la méthode utilisée pour la présentation du budget 1975, votre Rapporteur vous proposera ses conclusions en forme d'introduction.

Le projet de budget de la section « Forces terrestres » est dominé par une double recherche :

- revaloriser la condition militaire,
- essayer de ne pas sacrifier les dépenses d'entretien, de fonctionnement et d'équipement.

L'enveloppe budgétaire 1976 de l'armée de Terre, comme celle des autres armées, a été calculée ainsi :

— le budget 1975 a été reconduit en 1976, en appliquant aux différents postes de dépenses une hausse moyenne de 7 % pour les dépenses ordinaires (à l'exception des rémunérations qui suivent une progression particulière et de 6,5 % pour les dépenses en capital.

A l'intérieur de l'enveloppe ainsi déterminée pour chaque titre, toute latitude était laissée pour opérer un redéploiement des ressources entre les différents chapitres (à l'exclusion des rémunérations et charges sociales).

A l'intérieur du Ministère de la Défense, la plus large initiative a été laissée à chaque chef d'état-major pour proposer des mesures de redéploiement.

Le projet de loi de finances pour 1976 prévoit pour le Ministère de la Défense un budget de 50 milliards de crédits de paiement et de 26,06 milliards d'autorisations de programme.

La part de l'armée de Terre dans ce projet représente :

- 27,5 % des crédits de paiement (1) ;
- 22,4 % des autorisations de programme.

---

(1) Si l'on inclut la part des crédits de paiement, inscrits à la section commune pour l'application du statut en 1976 — soit environ 380 millions de francs pour l'armée de Terre —, ce pourcentage passe à 28,2 %.

MILLIONS DE FRANCS 1976	BUDGET Armée de Terre	BUDGET de la Défense	POURCENTAGE Terre-Défense
<i>Crédits de paiement :</i>			
Titre III .....	8.853	29.047	30,4
Titre V .....	4.909	20.952	23,4
Totaux .....	13.762	49.999	27,5
<i>Autorisations de programme :</i>			
Titre V .....	5.847	26.056	22,4

### *Mesures catégorielles.*

Aucune mesure catégorielle n'a été retenue, en dehors de l'application partielle du statut en 1976. La seule amélioration admise concerne les personnels féminins.

### *Titre III*

Le montant du titre III croît normalement par rapport à 1975 de 22,3 %. Ce pourcentage ne doit pas faire illusion : il recouvre la réalité :

— un fort accroissement (30,2 %) des crédits de rémunérations découlant en particulier de l'augmentation du prêt des appelés ;

— une revalorisation insuffisante (7,5 % en moyenne) des crédits de fonctionnement dont le pouvoir d'achat sera amoindri par les hausses économiques réelles.

En définitive, les crédits inscrits au titre III ne permettent pas de reconduire le niveau d'activité et de fonctionnement de 1975, alors que l'armée de Terre doit faire face, en 1976, à des dépenses nouvelles :

— mise en service d'installations de chauffage central des 57 casernements ;

— mise en œuvre du réseau Ritter et de l'infrastructure spécialisée des régiments Pluton ;

— augmentation du nombre des personnels à loger outre-mer ;

— frais entraînés par l'envoi outre-mer des compagnies tour-  
nantes ;

— poursuite du plan de développement de l'informatique.

Après avoir donné ces indications chiffrées, il convient d'analy-  
ser particulièrement deux catégories de dépenses : les dépenses de  
personnel, les dépenses d'entretien et de fonctionnement.

### *Les dépenses de personnel.*

Ce secteur porte la marque d'une volonté gouvernementale de  
revaloriser la condition militaire. Cet effort devrait être poursuivi  
l'année prochaine. Les dépenses directement liées au personnel mili-  
taire et civil progressent de 21,37 %.

Les crédits nécessaires à la mise en application partielle du  
statut en 1976 (1,1 milliard) sont prévus à la section commune.

L'échéancier de la réforme se faisant en deux temps, au 1<sup>er</sup> jan-  
vier 1976, puis au 1<sup>er</sup> juillet 1976 de la même année, l'application des  
nouveaux statuts complétera la revalorisation des soldes qui suivent  
l'évolution des traitements de la fonction publique.

Pour les militaires du contingent, les crédits dégagés seront en  
augmentation de 59,20 %. Cette croissance résulte essentiellement de  
l'application en année pleine des mesures décidées cette année (aug-  
mentation du prêt, voyages gratuits).

### *Les dépenses d'entretien et de fonctionnement.*

Dans le domaine du fonctionnement courant, une amélioration  
est apportée à ce chapitre. L'armée de Terre a en effet inscrit une  
mesure nouvelle de 8 millions de francs afin de poursuivre en 1976  
la revalorisation de la prime entreprise depuis 1973. Les crédits aug-  
mentent de 9,50 %. Pour l'entretien programmé, la progression est  
de 7 %, pour l'entretien immobilier, de 6,60 %. Le rythme d'activité  
des unités devrait rester comparable à celui de 1975.

### *Les dépenses en capital.*

Le titre V traduit l'orientation du budget général de la Défense,  
compte tenu des priorités et des contraintes financières de la conjonc-  
ture.

Les contraintes ont imposé la mise au point d'un projet de budget qui s'inscrit comme la poursuite du III<sup>e</sup> Plan militaire.

Les crédits d'études vont être maintenus à un niveau minimum compatible avec le développement des matériels en cours, en vue de préserver d'une part les fabrications nécessaires à l'équipement des forces, en particulier dans le domaine antichars, d'autre part l'infrastructure opérationnelle et les crédits d'exécution du service militaire.

En effet, au sein du titre V du budget qui progresse en autorisations de programme de 6,5 % sur 1975, les fabrications augmentent de 8,9 % et l'infrastructure de 4,6 %.

Les crédits de paiement sont en augmentation de 10,2 % sur l'année précédente.

Le montant des autorisations de programme correspond aux deux tiers de celui qui aurait été nécessaire pour réaliser la tranche du plan d'équipement et les réalisations d'infrastructures prévues.

En conclusion, il convient de reconnaître que le projet de budget 1976 apparaît comme un budget de transition et d'attente qui tient compte des contraintes financières dues à la situation économique présente et des priorités gouvernementales en matière de défense. Sous cet aspect, il prolonge le III<sup>e</sup> Plan dont il assure un complément de financement pour corriger certains besoins nés de l'incidence des hausses économiques particulièrement fortes de 1974. Mais il n'a pas pour but d'anticiper sur les choix qu'il conviendra de faire dans le cadre d'une programmation actuellement à l'étude tendant à définir l'horizon de cinq ans, les objectifs et les moyens matériels et financiers pour y faire face.

#### L'insuffisance des crédits inscrits au titre III :

— obligera à limiter les améliorations qu'il serait utile d'apporter aux conditions d'exécution du service national ;

— conduira à une certaine réduction des activités et du niveau de vie des corps de troupe ;

— aboutira à des difficultés sérieuses de trésorerie en raison de la couverture insuffisante des dépenses incompressibles de l'armée de Terre, en particulier dans le domaine du chauffage, de l'alimentation et de l'entretien des matériels.

La réduction du titre V aura pour conséquence d'entraîner une trop grande diminution des crédits d'études et d'amputer les programmes de fabrication d'armement. Les choix imposés conduisent (le programme antichar étant maintenu) à :

- doubler le temps nécessaire pour réaliser la mécanisation des forces ;
- retarder d'un an le programme R.I.T.A. ;
- reporter à une date indéterminée l'équipement en feux classiques, le renouvellement de l'armement d'infanterie et les tranches nouvelles d'hélicoptères ;
- supprimer les AMX-30 poseurs de ponts.

## CONCLUSION

Il est possible d'indiquer que, malgré une apparente progression, les ressources accordées en 1976 à l'armée de Terre se traduisent :

- pour le titre III, par une réduction des possibilités par rapport à 1975 ;
- pour le titre V, par une remise en cause du plan d'équipement des forces.

Le budget de 1976 est placé sous le signe de la compression des dépenses.

L'armée de Terre qui supporte la plus grande part du poids du service national et des dépenses incompressibles liées aux effectifs se voit privée de toute liberté de redéploiement (avant d'exercer tout choix, il lui faut d'abord instruire, nourrir, loger, entretenir et habiller 220.000 appelés). Le service national n'a malheureusement pas bénéficié d'une priorité.

Malgré les insuffisances notoires de ce budget en matière de crédits de fonctionnement et d'activité des forces et ses faiblesses dans le domaine des investissements, il est essentiel de souligner que l'année 1975 a été marquée par la réforme des statuts des officiers et des sous-officiers. Le texte qui a été adopté par le Parlement au mois d'octobre dernier devrait apporter, en dépit de certaines imperfections, une très réelle amélioration de la condition des militaires. Cette réforme domine l'examen budgétaire ; il ne convient pas de se montrer injuste à l'égard d'un titre III qui comporte enfin des mesures nouvelles et importantes.

Sous le bénéfice de ces observations, votre Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées donne un avis favorable à l'adoption des crédits de la section « Forces terrestres » du projet de loi de finances pour 1976.

## PRÉSENTATION

---

Avant d'aborder l'examen de la section « Forces terrestres » du budget des armées pour 1976, il paraît utile de faire le point sur l'évolution des effectifs de l'armée de terre française, en soulignant la part budgétaire affectée, d'établir le bilan d'application de la troisième loi de programme et de présenter un ensemble de réflexions concernant les conditions d'exécution du service militaire.

Cet exposé devrait à la fois faciliter l'établissement des comparaisons dans les situations constatées en 1975, par rapport aux années précédentes, mais aussi d'apporter un certain nombre d'éléments d'information indispensables pour apprécier les perspectives budgétaires proposées pour 1976.

---



## I. — LES EFFECTIFS DE L'ARMÉE DE TERRE ET LEUR RÉPARTITION

### A. — Forces de manœuvre.

#### 1. Corps de bataille terrestre.

##### 1° Corps d'armée :

Quatrième Division (Verdun).  
Septième Division (Mulhouse).  
Huitième Division (Compiègne).

##### 2° Corps d'armée :

Première Division (Trèves).  
Troisième Division (Fribourg).

Première Armée comportant 2 Corps d'Armée, soit 15 brigades (11 brigades mécanisées + 4 brigades motorisées), dotés de 1.060 chars *AMX 30* (+ 73 *AMX 30* dépannage), 328 blindés légers *AMX 10*, 267 hélicoptères *SA 330* et *341* et 4 régiments d'artillerie nucléaire *Pluton*, 10 canons automoteurs *155 GCT*, 4 rampes *Roland*.

##### Effectifs (23 %) :

Militaires .....	148.717
Dont appelés (73 %) .....	108.662
Civils .....	6.913

##### Budget (11 %) :

Titre III .....	3.391,8 MF
Titre V .....	2.122,1 MF

##### Eléments de comparaison (1975) :

##### Budget (11,8 %) :

Titre III .....	2.864,1
Titre V .....	2.338,9

**B. — Forces de sûreté du territoire et de ses approches.**

1. *Forces terrestres du Territoire.*

- 2 brigades de montagne (Alpes),
- 9<sup>e</sup> brigade (Bretagne),
- 20 régiments d'infanterie,  
4 régiments blindés,
- 6 régiments du Génie + Train + Aviation légère + 100 régiments mobilisables.  
(Dotées de 530 blindés légers, 52 hélicoptères.)

Effectifs (7,9 %) :

Militaires .....	50.519
Dont appelés .....	34.017
Civils .....	2.702

Budget (2,7 %) :

Titre III .....	1.199,8 MF
Titre V .....	165,8 MF

Eléments de comparaison (1975) :

Budget (2,6 %) :

Titre III .....	1.002,3 MF
Titre V .....	140,6 MF

**C. — Forces d'action extérieure.**

1. *Forces de présence outre-mer.*

- 7 commandements (Antilles-Guyane, Afrique centrale, Djibouti, Cap-Vert, Océan Indien, Nouvelle-Calédonie et Polynésie ;
- 1 commandement maritime (Océan Indien).  
(Dotées de 130 blindés, 56 hélicoptères, 47 avions, 23 unités de la Marine.)

Effectifs (3,3 %) :

Militaires .....	20.848
Dont appelés (28 %) .....	5.844
Civils .....	1.345

Budget (3,6 %) :

Titre III .....	1.508,9 MF
Titre V .....	286,4 MF

Eléments de comparaison (1975) :

Budget (3,4 %) :

Titre III .....	1.252,2 MF
Titre V .....	247,6 MF

2. *Force interarmée d'intervention.*

- 11<sup>e</sup> Division parachutiste à deux brigades + 9<sup>e</sup> Brigade aéro-transportable (éventuellement) ;
- Groupement des fusiliers-marins commandos.  
(37 hélicoptères, 2 bâtiments de débarquement.)

Effectifs (2,6 %) :

Militaires .....	17.337
Dont appelés (62 %) .....	10.774

Budget (1 %) :

Titre III .....	436,3 MF
Titre V .....	88,1 MF

Eléments de comparaison (1975) :

Budget (1 %) :

Titre III .....	360,8 MF
Titre V .....	80,4 MF

Les tableaux I et II qui suivent font apparaître la répartition statutaire et la répartition fonctionnelle des effectifs et leur évolution par rapport à 1975.

**TABLEAU N° I**

**Répartition statutaire des effectifs.  
Evolution entre 1975 et 1976.**

DÉSIGNATION	EFFECTIFS budgétaires 1975	EFFECTIFS budgétaires 1976	BILAN
<b>Personnels de carrière ou sous contrat :</b>			
— Officiers .....	20.010	20.000	— 10
— Sous-officiers ADL et PDL sous contrat ..	55.931	55.861	— 70
— Hommes du rang ADL et PDL sous contrat	33.905	33.788	— 117
— Officiers féminins .....	197	205	+ 8
— Sous-officiers féminins .....	5.482	5.714	+ 232
<b>Totaux .....</b>	<b>115.525</b>	<b>115.568</b>	<b>+ 43</b>
<b>Personnel du contingent :</b>			
— Officiers .....	100	30	— 70
— Aspirants .....	3.351	3.351	»
— Sous-officiers .....	5.893	5.893	»
— Hommes du rang .....	206.578	206.578	»
<b>Totaux .....</b>	<b>215.922</b>	<b>215.852</b>	<b>— 70</b>
Volontaires féminines .....	75	75	»
<b>Totaux généraux .....</b>	<b>331.522</b>	<b>331.495</b>	<b>— 27</b>

**TABLEAU N° II**

**Répartition fonctionnelle des effectifs.  
Evolution entre 1975 et 1976.**

PAR PROGRAMME MAJEUR	1975	1976	VARIATIONS
Forces de riposte nucléaire .....	3.233	3.233	»
Forces de manœuvre .....	147.891	147.922	+ 31
Forces de sécurité .....	50.453	50.457	+ 4
Forces d'action extérieure .....	28.700	28.697	— 3
Forces d'usage général .....	25.393	25.387	— 6
Recherche, développements, essais .....	2.109	2.107	— 2
Soutien des personnels .....	59.909	59.854	— 55
Soutien des matériels .....	11.939	11.909	— 30
Administration centrale .....	8.807	8.841	+ 34
<b>Totaux .....</b>	<b>338.434</b>	<b>338.407</b>	<b>— 27</b>

Il convient de souligner qu'il n'est pas envisagé d'augmentation sensible des effectifs budgétaires.

Pour l'armée de Terre, la situation des effectifs est satisfaisante. Son déficit en hommes de rang sous contrat reste encore élevé (moins 14 %). Il est dû à l'appauvrissement du courant d'engagement déjà constaté les années précédentes, mais il est largement compensé par un effectif supérieur d'hommes du rang appelés (plus 3 %).

Depuis cette année, il faut mentionner la nette amélioration du courant des engagements, due notamment à la réforme du système de recrutement et de formation qui offre aux candidats une plus grande possibilité de choix.

---

## II. — EXÉCUTION DE LA TROISIÈME LOI DE PROGRAMME

1975 marquera le terme de la troisième loi de programme qui prévoyait que 33,5 milliards de francs d'autorisations de programme seraient attribués à la Défense pour exécuter les investissements déterminés dans l'exposé des motifs du texte. Ce plan se situait dans un environnement économique dans lequel la hausse moyenne des prix devait être de 2,5 % et de 5 % pour les matériels militaires.

Or, l'évolution des prix a été plus rapide :

5,2 % en 1970  
5,3 % en 1971  
5,8 % en 1972  
7 % en 1973  
11,2 % en 1974  
11,3 % en 1975

Le souci de corriger, au moins partiellement, l'effet de ces hausses s'est traduit par le fait que les dotations réelles en autorisations de programme des armées en 1973, 1974 et 1975 ont été supérieures à celles qui étaient inscrites dans la loi de programme. Le Ministère de la Défense a donc disposé au total de 99,4 milliards de francs d'autorisations de programme. Il n'en résulte pas moins que la perte de pouvoir d'achat en autorisations de programme s'élève à 15 % environ du montant des prévisions initialement faites.

Pour les dotations en crédits de paiement, on note une perte de pouvoir d'achat de l'ordre de 15 % par rapport aux dotations qui figuraient à titre indicatif dans l'exposé des motifs de la loi.

On peut estimer, d'une manière globale, compte tenu des nuances propres à chaque programme particulier, que la loi de programme n'a été réalisée qu'à 85 %.

Son exécution, tant au niveau des commandes (autorisations de programmes qu'à celui des livraisons (crédits de paiement) a subi un retard de 15 %, c'est-à-dire de neuf mois environ sur cinq ans.

Pour l'armée de Terre, l'exécution de la troisième loi de programme est marquée par une distorsion entre les prévisions et les réalisations.

Cette distorsion est allée en s'accroissant en 1975, compte tenu de la conjoncture actuelle. Elle reflète la difficulté inhérente à toute planification, même à moyen terme, qui ne peut appréhender avec certitude l'aléa économique et l'aléa technique.

Cinq tableaux résument la situation d'ensemble :

TABLEAU N° 3

Autorisations de programme.

(En millions de francs.)

OPERATIONS	1971	1972	1973	1974	1975	TOTAL
études .....	398,6	412,4	451,8	487,7	578,9	2.329,4
fabrications .....	2.613,7	2.908,168	2.843,7	3.328,980	3.441,7	15.136,248
dont :						
— matériels blindés ....	508	713	482	669,6	676	3.048,6
— matériels aériens ....	246	240	247,2	162	105	1.002,2
— artillerie .....	133	193	235,7	409,1	723,4	1.694,2
— munitions et missiles .	779,7	895,1	1.058,4	1.176,2	1.302,2	5.211,6
infrastructure et soutien ....	665,5	764,870	1.112,350	1.235,886	1.465,5	5.244,106
Totaux .....	3.677,8	4.085,438	4.407,85	5.052,566	5.486,1	22.709,754

TABLEAU N° 4

Crédits de paiement.

(En millions de francs.)

OPERATIONS	1971	1972	1973	1974	1975	TOTAL
études .....	274,3	330,82	374,1	418,8	470	1.868,02
fabrications .....	1.958	2.193,168	2.728,3	2.723,560	2.867	12.470,028
dont :						
— matériels blindés ....	595,3	538	616,5	585	635	2.969,8
— matériels aériens ....	179	302	307,4	195	180	1.163,4
— artillerie .....	36,2	65	123,3	157	220	601,5
— munitions et missiles .	485,4	564,1	835,3	965,9	997	3.847,7
infrastructure et soutien ....	540,5	689,150	845,3	1.013,241	1.114	4.202,191
Totaux .....	2.772,8	3.213,138	3.947,7	4.155,601	4.451	18.540,239

Nota : Pour les années 1971, 1972, 1973, 1974, les chiffres tiennent compte des crédits effectivement attribués au budget des armées, par les lois de finances initiales, rectificatives et des crédits éventuellement annulés.



TABLEAU N° 5

**Bilan physique.**

Les commandes et livraisons effectuées de 1971 à 1975 (inclus)  
donnent lieu au bilan physique suivant :

	COMMANDES		LIVRAISONS	
	Prévues initialement	Ecart dans réalisation	Prévues initialement	Ecart dans réalisation
— AMX 30 Char de bataille .....	261	+ 40	560	— 85
— AMX 30 Dépannage .....	95	+ 40	72	— 39
— AMX 10 P/OC/RC .....	590	— 140	280	— 121
— AMX 30 Poseur de pont .....	43	— 43	63	— 62
— Moyen léger de franchissement .	240	— 225	180	— 180
— Véhicule léger tous chemins ..	3.000	+ 540	2.500	+ 540
— Camion tactique .....	4.400	+ 871	5.340	+ 655
— V.A.B. ....	660	— 405	90	— 90
— Hélicoptère SA 341 .....	166	+ 4	103	— 20
— Hélicoptère SA 330 .....	0	+ 10	91	— 3
— Arme individuelle .....	90.000	— 90.000	67.500	— 67.500
— Milan .....	500	+ 60	275	— 83
— L.R.A.C. de 89 .....	3.800	+ 3.750	7.300	— 4.263
— Roland .....	65	— 35	10	— 10
— 155 GCT .....	55	— 33	10	*

TABLEAU N° 6

**Armée de Terre. — Commandes.**

OPERATIONS	(1)	COMMANDES AU TITRE DU III <sup>e</sup> PLAN					TOTAL 1971-1975
		1971	1972	1973	1974	1975	
<i>Blindés et mécanisés :</i>							
MX 30 char de bataille .....	P	143	73	45	»	»	261
	E	»	— 1	+ 1	+ 40	»	+ 40
MX 30 char de dépannage .....	P	»	52	33	10	»	95
	E	»	»	»	+ 20	+ 20	+ 40
MX 13 valorisation .....	P	120	200	200	200	»	720
	E	»	»	— 30	— 200	»	— 230
MX 10 P P.C. et R.C. ....	P	»	100	100	187	203	590
	E	»	— 21	+ 21	— 62	— 78	— 140
<i>Génie :</i>							
MX 30 poseur de pont .....	P	»	»	43	»	»	43
	E	»	»	+ 43	»	»	— 43
Pont automoteur d'accompagnement (P.A.A.) .....	P	8	12	»	»	»	20
	E	»	»	»	»	+ 8	+ 8
Tracteur léger de franchissement .....	P	»	60	60	60	60	240
	E	»	— 60	— 60	— 45	— 60	— 225
<i>Véhicules à roues :</i>							
Véhicule léger tous chemins .....	P	1.000	500	500	500	500	3.000
	E	— 400	— 60	+ 1.000	+ 500	— 500	+ 540
Camionnette tactique .....	P	880	880	»	»	»	1.760
	E	»	»	»	»	»	»
Camion tactique .....	P	1.100	1.100	1.100	1.100	»	4.400
	E	+ 89	+ 82	+ 520	+ 180	»	+ 871
Véhicule de l'avant blindé (V.A.B.) ..	P	»	»	»	330	330	660
	E	»	»	»	— 292	— 113	— 405
<i>Matériels électroniques :</i>							
Radar Ratac .....	P	16	5	»	»	»	21
	E	— 1	+ 32	»	»	»	+ 31
<i>Matériels aériens :</i>							
MA 341 .....	P	46	37	37	33	13	166
	E	+ 4	+ 7	+ 5	+ 1	— 13	+ 4
MA 330 .....	P	»	»	»	»	»	»
	E	»	»	+ 10	»	»	+ 10
<i>Armement :</i>							
Armement individuel .....	P	»	22.500	22.500	22.500	22.500	90.000
	E	»	— 22.500	— 22.500	— 22.500	— 22.500	— 90.000
Poste de tir Milan .....	P	50	112	113	112	113	500
	E	— 50	+ 43	+ 17	+ 3	+ 47	+ 60
C.A.R.A.C. de 89 mm .....	P	1.600	1.600	600	»	»	3.800
	E	»	+ 1.400	+ 2.350	»	»	+ 3.750
Canon Roland .....	P	»	»	»	31	34	65
	E	»	»	»	— 23	— 12	— 35
Canon de 155 automoteur .....	P	»	10	»	22	23	55
	E	»	»	»	— 22	— 11	— 33

(1) Le signe P correspond à « prévision ».  
Le signe E à « écart par rapport à la prévision ».

TABLEAU N° 7

Armée de Terre. — Livraisons.

OPERATIONS	(1)	LIVRAISONS AU TITRE DES II° ET III° PLANS					TOTAL 1971-1975
		1971	1972	1973	1974	1975	
<i>Blindés et mécanisés :</i>							
AMX 30 char de bataille .....	P	134	123	135	91	77	56
	E	+ 2	+ 18	— 26	— 78	— 1	—
AMX 30 char de dépannage .....	P	»	2	3	52	15	7
	E	»	— 2	+ 2	— 52	+ 13	—
AMX 13 valorisation .....	P	»	60	200	200	200	66
	E	»	— 60	— 180	— 47	+ 29	— 25
AMX 10 P P.C. et R.C. ....	P	»	10	70	100	100	28
	E	»	— 10	— 12	— 41	— 58	— 12
<i>Génie :</i>							
AMX 30 poseur de pont .....	P	2	8	»	»	53	6
	E	— 2	— 8	»	+ 1	— 53	— 6
Pont - automoteur d'accompagnement (P.A.A.) .....	P	»	»	14	18	8	4
	E	»	»	— 14	— 14	+ 4	— 2
Moyen léger de franchissement .....	P	»	»	60	60	60	18
	E	»	»	— 60	— 60	— 60	— 18
Engin Gillois .....	P	25	23	18	8	»	7
	E	+ 4	+ 1	+ 2	— 4	»	—
<i>Véhicules à roues :</i>							
Véhicule léger tous chemins .....	P	»	1.000	500	500	500	2.500
	E	+ 600	— 560	— 500	+ 1.103	— 103	+ 54
Camionnette tactique .....	P	880	880	870	»	»	2.630
	E	+ 61	— 56	— 8	+ 74	»	+ 7
Camion tactique .....	P	1.100	1.100	1.100	1.100	940	5.340
	E	+ 480	+ 20	+ 26	— 260	+ 389	+ 65
Véhicule de l'avant blindé (V.A.B.) ..	P	»	»	»	»	90	90
	E	»	»	»	»	— 90	— 90
<i>Matériels électroniques :</i>							
Radar Ratac .....	P	10	26	33	»	»	66
	E	»	+ 15	— 12	+ 8	+ 20	+ 3
<i>Matériels aériens :</i>							
SA 330 .....	P	37	33	21	»	»	9
	E	— 3	— 1	— 8	+ 9	»	—
SA 341 .....	P	»	»	30	31	42	103
	E	»	+ 2	— 11	+ 5	— 16	— 20
<i>Armement :</i>							
Armement individuel .....	P	»	»	22.500	22.500	22.500	67.500
	E	»	»	— 22.500	— 22.500	— 22.500	— 67.500
Poste de tir Milan .....	P	»	»	50	112	113	275
	E	»	»	— 50	— 70	+ 37	— 83
L.R.A.C. de 89 mm .....	P	1.600	1.600	1.600	1.600	900	7.300
	E	— 1.350	— 900	— 1.057	— 1.396	+ 650	— 4.053
Roland .....	P	»	»	»	»	10	10
	E	»	»	»	»	— 10	— 10
Canon de 155 automoteur .....	P	»	»	10	»	»	10
	E	»	»	— 10	+ 2	+ 8	»

(1) Le signe P correspond à « prévision ».  
Le signe E à « écart par rapport à la prévision ».

Il est intéressant de comparer ces chiffres avec les proportions fixées dans la loi de programme :

**Armée de Terre.**

DÉSIGNATION	AUTORISATIONS de programme prévues.	TOTAL par poste
1. Etudes .....	2.172	2.172
2. Fabrications :		
Matériels blindés .....	2.881	
Matériels aériens .....	977	
Artillerie et armement .....	1.668	
Divers .....	4.101	
Total du poste 2 .....		9.627
3. Infrastructure et soutien (y compris munitions) :		
Munitions et missiles antichars et anti-aériens	4.915	
Infrastructure et soutien .....	3.761	
Total du poste 3 .....		8.676
Total général .....		20.475

Ces différents tableaux appellent une analyse plus approfondie.

**1. Bilan d'exécution des études.**

Dans la période 1971-75, les études de développement des principaux matériels de l'armée de Terre se sont pour l'essentiel poursuivies normalement ; l'accent a été mis sur les domaines suivants :

— *Mobilité*, avec la fin des études des versions P et PC de l'engin blindé léger chenillé de transport de personnel AMX 10, de l'engin blindé à roues AMX 10 RC, de l'AMX 30 de dépannage, de la version de base du véhicule de l'avant blindé (V.A.B.) et des hélicoptères SA 341 et SA 330 ; avec également la réalisation en cours de prototypes des éléments destinés à la modernisation du char AMX 30 (tourelle et châssis), et les études en voie d'achèvement du matériel amphibie de franchissement (M.A.F.) et du pont flottant motorisé (P.F.M.).

— *Antichar*, avec la fin des études du L.R.A.C. de 89 mm, des missiles MILAN et HOT (y compris le montage du HOT sur hélicoptère SA 341).

— *Anti-aérien*, avec l'achèvement des études Roland et la préparation de la modernisation des matériels HAWK (H.I.P.), avec également la fin des études concernant le canon de 20 mm et son montage sur les véhicules blindés (autodéfense AA) et le développement des affûts tractés 53.T 1 et T 2 (monotubes de 20 mm) ; avec, enfin, le lancement du bitude de 20 mm VAB.AA.

— *Artillerie sol-sol*, avec les études en voie d'achèvement du canon automoteur de 155 à grande cadence de tir et du système A.T.I.L.A. (automatisation du tir et des liaisons de l'artillerie, auquel il convient d'adjoindre la station de sondage-météo, S.I.R.O.C.C.O.), avec aussi la fin des études préliminaires (maquettes) du lance-roquettes multitube SYRA en vue du choix entre deux versions de vecteur.

— *Transmissions*, avec la fin des études du système de transmission R.I.T.A. (réseau intégré de transmission automatique).

— *Armement individuel*, avec l'étude en voie d'achèvement d'une arme individuelle moderne de 5,56 mm.

\*  
\*\*

Il faut cependant signaler qu'en raison des hausses constatées en 1974 et 1975 et des contraintes financières croissantes, les « études générales et diverses », qui préparent le développement des matériels de l'avenir, ont dû être sérieusement ralenties à la fin de la période 1971-1975.

Par ailleurs, pour les mêmes raisons, il a fallu mettre un terme aux études de l'E.N.F.R.A.C. (engin d'aide au franchissement) en 1973, de l'engin d'investigation destiné aux régiments de reconnaissance en 1975, et repousser à 1977 l'étude du futur véhicule de combat du génie destiné au remplacement des V.C.G. AMX 13 en service actuellement.

Enfin, l'adoption en 1974 du système HAWK modernisé (H.I.P.) a permis de reporter le développement d'un engin sol-air moyenne portée à la prochaine décennie.

## 2. Bilan d'exécution de l'infrastructure.

Le déroulement de la troisième loi programme 1971-1975 est caractérisé par :

— la poursuite des programmes de rénovation des casernements anciens et de construction neuves ;

— le lancement, dans le cadre des mesures d'amélioration du service national, d'un programme de généralisation du chauffage central s'étendant de 1973 à 1977 ;

— la réduction du nombre des établissements des services.

Le bilan des réalisations est le suivant :

— rénovation : sur un programme de 50 casernements, 17 sont achevés et 33 sont en cours, soit un degré de réalisation de l'ensemble à 63 %. Ce programme, déjà en retard au début de la loi programme, a souffert d'efforts consentis par ailleurs, chauffage central et adaptation des casernements à la mécanisation des forces, et surtout de la croissance des coûts particulièrement sensible durant les deux dernières années de la loi programme en raison des hausses économiques ;

— construction de casernements neufs : 8 sont achevés (Montlhéry, Mailly, Rouen, Grenoble, Belfort, Fréjus, Laon-Couvron, Calvi) ; 5 sont en cours (Bitche, Oberhoffen, Sathonay, La Lande d'Ouée, Toulouse-Francasal), priorité étant accordée à la construction des casernements des régiments Pluton. L'objectif est atteint à 89 % environ ;

— chauffage central : 72 installations réalisées ; le programme avance normalement ;

— établissements des services : établissements du matériel réduction de 132 à 110, établissements de l'intendance, réduction de 78 à 70.

« Objectif atteint ! »

## 3. Bilan d'exécution des fabrications.

1. Les différences observées, pour certains matériels, entre les prévisions de la troisième loi de programme et les réalisations au 31 décembre 1975 sont dues essentiellement :

— à la sous-estimation des hausses économiques et des frais d'industrialisation, dont l'importance a contraint de réduire le volume de certaines commandes ;

— à la priorité accordée à l'exportation ;

— à des retards imputables aux différentes techniques de mise au point.

2. Au cours de la période 1971-75, les principales livraisons auront porté sur :

— 475 AMX 30 (85 % des prévisions) portant à 959 chars de bataille l'équipement de l'armée de Terre ;

— 33 chars de dépannage AMX 30 D (46 % des prévisions) ;

— 159 AMX 10 (57 % des prévisions) et 402 AMX 13 valorisés (61 % des prévisions) ;

— 171 hélicoptères SA 330 et 341 (88 % des prévisions) ;

— 5.995 camions tactiques (112 % des prévisions) et 2.701 camionnettes tactiques (102 % des prévisions) ;

— 71 engins automoteurs amphibies Gillois (95 % des prévisions) portant à 243 le parc de ces matériels ;

— 192 postes de tir MILAN (70 % des prévisions) ;

— 3.250 L.R.A.C. de 89 mm (44 % des prévisions) ; le retard, dû à des aléas techniques, est en cours de rattrapage.

3. Les commandes lancées au titre de la troisième loi de programme ont dans l'ensemble respecté les prévisions. Les seuls écarts significatifs intéressent les matériels suivants :

— char poseur de pont AMX 30 H : suppression du programme (43 matériels) au profit du P.A.A. ;

— pont automoteur d'accompagnement : majoration des commandes de 40 % (8 matériels) ;

— char AMX 30, majoration des commandes de 15 % (40 matériels) ;

— char de dépannage AMX 30 D, majoration des commandes de 40 % (40 matériels) ;

— véhicules tactiques à roues (V.L.T.C. et V.U.T.C.), majoration des commandes de 15 % (1.411 matériels) ;

— lance-roquettes anti-chars de 89 mm, majoration de 100 % des commandes (3.750 matériels) pour rattraper les retards antérieurs ;

— hélicoptères SA 330 et 341, commande de 14 appareils supplémentaires ;

— arme individuelle moderne, report de la commande de la première tranche du programme ;

— poste de tir sol-air Roland, réduction des commandes de 54 % (35 matériels) ;

— canon de 155 automoteur, réduction des commandes de 60 % (33 matériels) ;

— matériels AMX 10, réduction des commandes de 23 % (140 matériels) ;

— véhicule de l'avant blindé, réduction des commandes de 60 % (405 matériels) ;

— moyen léger de franchissement, 15 matériels commandés au lieu de 240.

---



### III. — AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'EXÉCUTION DU SERVICE MILITAIRE

Il paraît nécessaire de rappeler les mesures d'amélioration prises au cours de l'année 1975. Elles ont porté essentiellement sur :

#### *Les rémunérations.*

Passage du prêt de 2,5 à 7 F par jour pour les soldats, de 3 à 8 F pour les caporaux, de 3,5 à 9 F pour les caporaux-chefs, à compter du 1<sup>er</sup> avril 1975.

#### *Les déplacements.*

Chaque appelé a désormais droit à un voyage gratuit par mois sur le territoire métropolitain pour se rendre en tout lieu dont la distance est égale ou inférieure à celle du domicile déclaré lors de l'incorporation.

#### *L'aide sociale.*

Un secours en argent est remis aux appelés défavorisés. Il s'ajoute aux crédits distribués par les chefs de corps et prélevés sur les fonds du foyer. La transformation gratuite des permis de conduire militaires V.L. et P.L. en permis civils. D'autres mesures ont été adoptées dans un souci de développer l'information (l'ouvrage : « Français, voici votre armée », distribué aux appelés), signalons en outre la création de la carte d'identité militaire et l'évolution du règlement du service intérieur de l'armée de Terre. Mais il serait utile d'aller plus loin. Aussi votre Rapporteur tient à mentionner un certain nombre de dispositions qui se révéleraient indispensables :

depuis trois années les réformes proposées par les armées et acceptées par les instances ministérielles ont fait l'objet de mesures disjointes, trop souvent choisies en fonction de la modicité de leur incidence financière.

Or, en fonction des directions d'efforts retenues, il est indispensable que la recherche d'aménagements réalistes se poursuive et

que, après estimation de leur coût, ils fassent l'objet d'un plan d'application cohérent.

Les mesures proposées ci-après, qui sont classées en fonction du moment où elles concernent les jeunes : avant, pendant et après le service, répondent à cette préoccupation.

### 1. Mesures intéressant la période précédant l'incorporation.

— Avant l'incorporation, l'effort doit porter avant tout sur *l'information*.

Dans le cadre de l'action générale à mener, pour faire comprendre la nécessité d'une défense, d'intérêt et l'utilité du service militaire, et informer l'opinion sur la vie dans les armées, une action particulière à l'égard des futurs soldats devrait se matérialiser par :

— la diffusion de brochures d'information et, particulièrement d'un « livre du soldat » ;

— la réalisation de films d'information sur les problèmes de la stratégie mondiale et les forces militaires étrangères ;

— la création de centres du type S.V.P. pour donner téléphoniquement aux jeunes et à leurs familles les renseignements relatifs au service militaire en général ;

— il convient également de rénover la sélection en la rapprochant des futurs appelés, soit en modernisant l'infrastructure et les méthodes, soit en changeant radicalement son style ;

— il faut enfin que le contrat armées-appelé soit conservé entre la sélection et l'incorporation.

Actuellement le sélectionné reçoit un ordre d'appel à caractère autoritaire qui le surprend, le déçoit souvent et, quelquefois, le fait douter de l'intérêt même de la sélection.

Pour éviter cet hiatus, le service du recrutement pourrait adresser aux jeunes intéressés un document leur donnant les résultats de la sélection et leur communiquant un éventail d'affectations possibles parmi lesquelles ils pourraient faire un choix.

## 2. Mesures intéressant la période sous les drapeaux.

L'amélioration de la situation matérielle et des conditions de vie des appelés est certes nécessaire, mais pour modifier l'image de marque du service militaire et susciter l'adhésion des jeunes, il faut faire plus et mieux. A cet effet il convient surtout d'agir pour que l'appelé ait effectivement conscience *d'apprendre à défendre le pays et de participer à cette défense*. Pour cela, il faut modifier à la fois les conditions générales de vie et de travail dans les unités et la situation personnelle des appelés.

### A. — AMÉLIORATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VIE ET DE TRAVAIL DANS LES UNITÉS

#### *Alimentation :*

— Généraliser la formule du « self-service » dans les corps. Verser à l'appelé une prime d'alimentation pendant ses permissions.

#### *Entretien :*

— Accroître la prime d'entretien, développer la fourniture gratuite de produits d'hygiène, assurer la mise à la mesure des tenues.

#### *Hébergement :*

— accélérer la rénovation des casernements ;  
— rénover les installations de chauffage ;  
— augmenter les crédits d'entretien et de « grosses réparations »,  
— améliorer l'esthétique du cadre de vie par une décoration adaptée et par la suppression — dans la mesure du possible — des accessoires périmés de la sécurité (barbelés sur les murs par exemple).

*Style de vie :*

— Rénover les règlements en faisant la différence entre la discipline pendant le service qui doit conserver son caractère formel et la discipline de vie courante qui gagnerait à être plus souple. Développer le sens de la responsabilité individuelle ;

— réduire au strict minimum les astreintes (appels, gardes) et libéraliser le port de la tenue civile ;

— réduire les servitudes générales et les corvées en recherchant l'efficacité optimum et en mécanisant l'entretien ;

— limiter le volume des postes de servitude existant dans les armées et faire tenir ceux qui ne peuvent être supprimés, soit par des personnels civils, soit par des agents militaires, soit par des appelés médicalement faibles ;

— organiser les loisirs en mettant en place les moyens nécessaires.

Le Ministère de la Défense étudie un projet de refonte du règlement du service intérieur de l'armée de Terre. Les dispositions nouvelles devraient traduire un nouveau style de relations humaines qui pourrait prévaloir désormais dans les armées, tenant compte à la fois d'une discipline indispensable, entraînant la participation active des exécutants aux actions décidées, renonçant aux contraintes gratuites, acceptant les exigences qu'impose la sécurité de la nation.

La discipline militaire est nécessaire. Elle ne saurait être remise en cause ; en revanche, un dépoussiérage semble utile lorsque les attitudes et les pratiques militaires ne correspondent plus aux exigences du service. Un double effort doit être mené : d'une part pour que les officiers soient suffisamment disponibles pour vivre au milieu de leurs hommes et bien les connaître, d'autre part pour que l'appelé se sente lié à la vie de l'unité et participe davantage à la réalité quotidienne.

*Relations humaines :*

— Faire de l'*information* la préoccupation constante et à tous les échelons en :

- faisant précéder les activités d'une courte séance d'explications,
- organisant des réunions chaque fois que la nécessité l'exige,

- réalisant un système d'affichage simple et facilement intelligible,
- faisant paraître un journal d'unité,
- mettant en place au niveau du corps un officier spécialisé dans les relations avec l'extérieur (journalistes, autorités, familles) et chargé de diffuser l'information et d'animer, le cas échéant, les réunions,
- ouvrant les corps vers l'extérieur (portes ouvertes, invitations aux prises d'armes et aux activités extérieures, etc.),
- donnant aux appelés une information précise et concrète sur la défense ;

— ouvrir la *concertation et le dialogue* en :

- généralisant les commissions consultatives,
- assurant la diffusion des résultats des travaux de ces commissions,
- organisant des tables rondes pour rechercher le règlement des problèmes intérieurs ;

— améliorer *l'accueil des recrues* en :

- créant une commission d'accueil,
- établissant un planning précis et soigné des opérations d'incorporation,
- rédigeant une brochure d'accueil,
- organisant une réception à l'arrivée des recrues ;

— resserrer le *contact entre cadres et appelés* en :

- obligeant les gradés à communiquer leurs notes aux recrues,
- incitant les jeunes cadres à rechercher l'entretien individuel avec leurs subordonnés,
- organisant, en particulier, au cours des manœuvres et des sorties sur le terrain, des repas en commun,
- établissant, à l'intention de chaque recrue, un bilan de fin de service.

### *Activités :*

Il convient de renforcer la formation militaire et de donner au personnel du contingent une véritable *aptitude opérationnelle*. Il faut :

— attribuer aux armées les crédits permettant le déroulement d'une activité militaire soutenue pendant toute la durée du service. Celle-ci pourrait se concrétiser, pour l'armée de Terre, par :

- 3 séjours annuels au camp d'une durée de quinze à vingt jours, par régiment,
- 1 sortie mensuelle de plus de 48 heures par unité ;

— réduire au minimum le temps perdu et les temps morts et restreindre le nombre et la durée des visites et des cérémonies qui ne sont pas absolument indispensables.

Dans cette optique la qualité d'exécution doit primer la quantité. Il convient de :

— développer au maximum l'initiative et le sens des responsabilités au niveau de l'exécution ;

— décharger le contingent des tâches sédentaires et de service général (cf. paragraphe « style de vie ») ;

— augmenter et organiser les activités culturelles et éducatives dans les corps.

#### *Moyens d'instruction :*

L'accroissement des moyens doit suivre celui des activités. Dans ce sens il faut :

— augmenter les dotations en carburant et en munitions,

— rénover l'infrastructure de tir,

— poursuivre la réalisation de l'infrastructure sportive,

— adapter le matériel d'instruction aux besoins, en utilisant en particulier l'audio-visuel,

— confier aux appelés des responsabilités — faciliter leurs initiatives — développer le travail d'équipe.

#### **B. — AMÉLIORATION DE LA SITUATION PERSONNELLE DES APPELÉS**

Il s'agit de compenser la perte d'une année de salaire que représente, pour la majorité des jeunes ouvriers et ruraux, le service militaire, et de réduire les sacrifices qu'il impose aux appelés mariés et soutiens de famille.

#### *Prêt :*

La dernière augmentation a porté le prêt à un niveau qui peut être considéré comme convenable.

Pour éviter d'avoir à le réévaluer, il est nécessaire d'envisager son *indexation* sur le S.M.I.C.

*Transports :*

L'attribution d'un titre de transport gratuit par mois pourrait être remplacée par l'octroi d'une carte de transport gratuit par voie ferrée, valable pour la durée du service (1).

*Cas sociaux :*

Il conviendrait de :

— faire bénéficier les appelés nécessiteux d'une allocation régulière des armées. Celle-ci pourrait atteindre mensuellement 200 F pour l'épouse et 100 F par enfant à charge ;

— octroyer aux familles (épouse ou personne à charge) une aide familiale ;

— garantir aux familles certains avantages temporaires : maintien du logement, gratuité des soins médicaux et hospitaliers, moratoire pour dettes, etc.

**3. Mesures permettant la réinsertion des jeunes dans la vie sociale et professionnelle, à l'issue du service.**

Ces mesures visent essentiellement à donner aux appelés ayant accompli leur service militaire des avantages concrets sur les jeunes gens et les jeunes filles du même âge qui ne l'accomplissent pas.

**A. — FACILITÉS DE RÉINSERTION DANS LA VIE PROFESSIONNELLE  
ETUDES ET FORMATION PROFESSIONNELLE**

— octroyer une bourse d'études aux étudiants ;

— donner aux intéressés une priorité d'inscription dans les centres de la F.P.A.

---

(1) Le rythme d'activité dans les corps interdit pratiquement aux appelés de bénéficier de plus d'une permission par mois.

*Accès aux emplois vacants :*

— accorder aux libérés une priorité d'emploi dans la fonction publique en leur allouant des points de bonification pour les concours et examens ;

— les faire bénéficier d'une priorité dans l'accès aux places disponibles dans les agences nationales de l'emploi.

**B. — AVANTAGES MATÉRIELS**

*Retraite et avancement :*

— faire prendre en compte le temps de service pour l'accession à la retraite (service militaire comptant pour la pension des fonctionnaires) ;

— donner une bonification d'une année pour l'avancement dans les corps de la fonction publique.

*Facilités de crédit :*

— accorder aux libérés des prêts spéciaux pour l'achat de mobilier, l'installation professionnelle, l'accession à la propriété.

*Impôts :*

— leur consentir un abattement forfaitaire sur les émoluments imposables.

*Divers :*

— créer un pécule de libération ;

— conserver le contact armées-libérés en soutenant l'activité des amicales régimentaires.



#### 4. Mesures diverses.

a) Il paraît nécessaire de rétablir le caractère d'égalité de tous les jeunes gens devant le service afin que celui-ci retrouve sa valeur d'exemple.

— Dans ce sens, il importe d'abord de réduire les *affectations préférentielles*.

Les service militaire doit être accompli par tous les jeunes Français. La fixation de critères simples et uniformes pour les exemptions ou les réformes serait préférable aux normes actuelles qui aboutissent à des différences de traitement que l'opinion saisit mal.

Pour éviter des sources d'inégalités choquantes, il serait souhaitable que les appelés accomplissent leur service entre dix-huit et vingt ans. Pour favoriser ce choix, différentes mesures pourraient être adoptées : points supplémentaires pour l'obtention de bourses dans les concours administratifs, majorations de bourses, etc.

Il pourrait, en contrepartie, être envisagé de créer une taxe pour les jeunes n'effectuant pas leur service qui constituerait une mesure compensatoire de justice (les cas sociaux étant dispensés de son paiement).

b) Dans le sens des relations armées-nation, il faut souligner que le repli systématique de l'armée dans ses casernes au cours de la dernière décennie et le stationnement outre-Rhin d'une grande partie des unités les plus représentatives des forces terrestres ont contribué à creuser un fossé entre les armées et le pays. Sur les trois cinquièmes du territoire national — Paris compris — la population n'a sous les yeux que des quartiers désaffectés et non entretenus, des casernes « administratives », quelques établissements des services et des centres mobilisateurs. C'est évidemment peu pour convaincre l'opinion que le service militaire est une réalité efficace et vivante.

Pour resserrer les liens armées-nation, il convient donc d'encourager les manœuvres à longue distance avec installation de camps près des villages avec cantonnement chez l'habitant, cérémonies avec participation des élus locaux, défilés dans les agglomérations au retour d'exercices, etc.

Mais, s'il est bon que les armées se fassent connaître, il est encore meilleur qu'elles se fassent remarquer par leur travail. Dans

cette optique, il pourrait être envisagé de faire effectuer *par des unités constituées* des tâches non militaires d'intérêt général *au profit de communes ou de collectivités*, pour des problèmes de qualité de vie ou d'environnement.

Il faudrait naturellement limiter soigneusement ces interventions afin d'éviter que l'opinion puisse penser que les armées disposent d'effectifs inutilisés et de temps excédentaire.

Ces différentes dispositions ne sauraient être limitatives. Elles constituent des possibilités d'évolution ; elles marquent aussi une volonté de changement d'un état d'esprit pour un service militaire moderne et utile, dans le cadre d'une défense efficace au service de la nation.

Les dotations budgétaires prévues pour 1976, se révèlent très insuffisantes pour atteindre ces objectifs. Or, si une action énergique n'est pas menée dans ce sens, les conditions d'exécution du service militaire, loin de s'améliorer, ne cesseront, en réalité, de se dégrader. Un soldat doit être correctement habillé, nourri, logé et surtout instruit et entraîné. Il ne devrait jamais ressentir une impression d'inutilité et de temps perdu. Il faudrait qu'il soit toujours certain, à juste titre, de participer à la défense de son pays.

A propos du prêt, sans évoquer les erreurs passées, et la procédure suivie pour les réparer, il a paru nécessaire à votre Rapporteur d'insister une nouvelle fois sur l'intérêt d'une indexation, qui éviterait la résurgence du mécontentement.

---

#### **IV. — CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU BUDGET DE L'ARMÉE DE TERRE**

##### **1. Présentation.**

Lors de la présentation du Budget précédent, votre Rapporteur faisait état de sa préoccupation concernant les crédits militaires, en soulignant qu'ils doivent à la fois permettre une amélioration significative de la condition militaire et donner aux armées une capacité opérationnelle optimum.

Il est possible d'affirmer que la première condition sera réalisée en 1976, mais que la seconde devra encore attendre ; or, le budget des armées, malgré une présentation flatteuse, demeure comme en 1975, un budget d'austérité.

Les armées semblent être confrontées à ce dilemme :

— ou bien avoir des matériels modernes et des hommes mal payés ;

— ou bien disposer de personnels convenablement rémunérés et d'un matériel techniquement dépassé.

En 1976, le problème consistera encore à répartir, entre les deux catégories de dépenses que représentent les personnels et les matériels, les ressources que la nation entend consentir, la décision qui consisterait à augmenter la part du budget des armées dans le budget de l'Etat n'étant jamais prise.

##### **2. Caractéristiques générales du budget général des Forces armées.**

Les tableaux ci-après situent le budget général des Forces armées par rapport au budget général de la Nation de 1976 et des années précédentes.

**Volumes comparés en 1976.**

Budget général .....	292.840 M.F.	+ 13,1 %
Budget militaire .....	50.000 M.F.	+ 14,2 %

**112. — Evolution du budget militaire et du budget général de 1970 à 1976.**

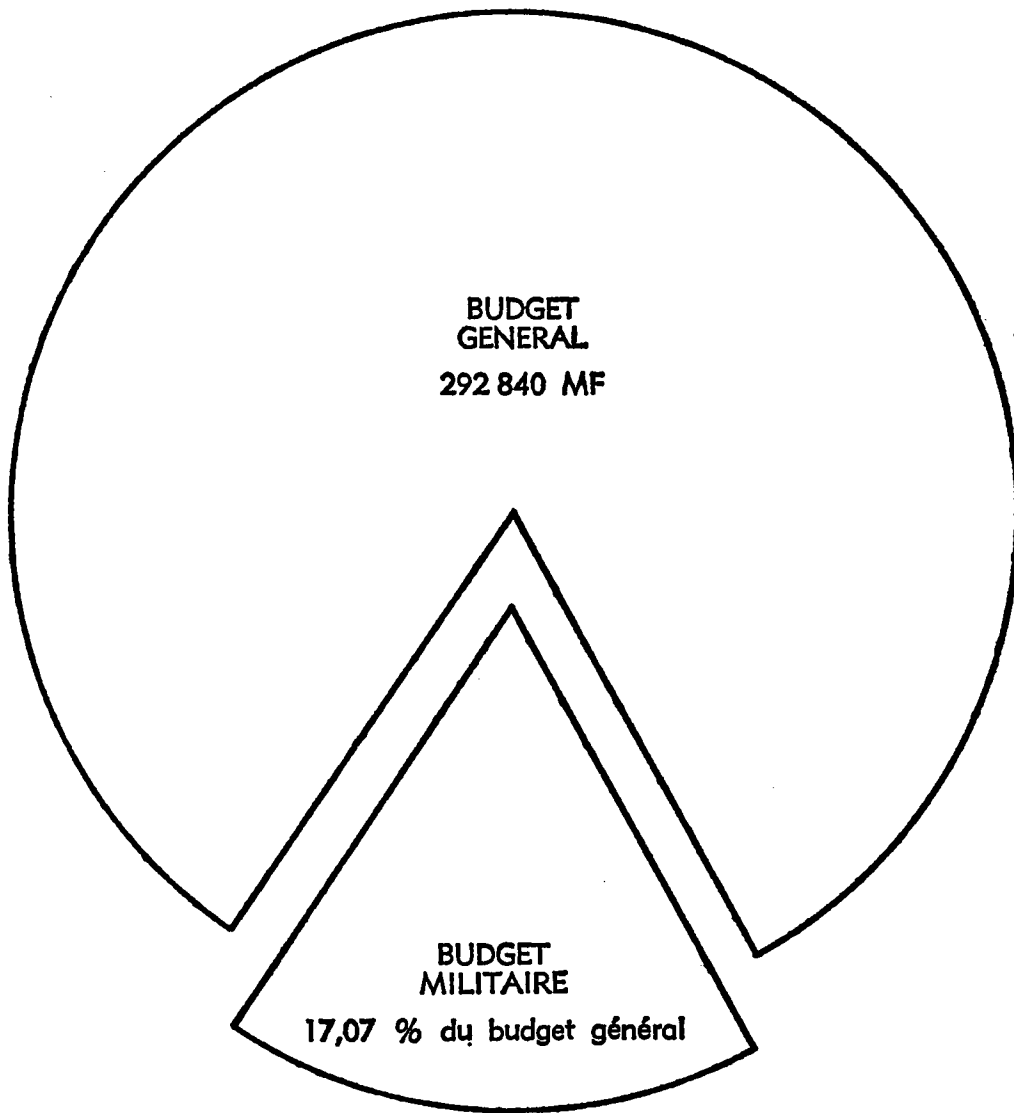
ANNÉES	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
Budget général (crédits initiaux) .....	154.422	166.362	183.006	196.359	228.700	259.087	292.840
Budget militaire (budget voté) .	27.188	28.872	31.128	34.800	38.221	43.786,4	50.000 (1)
Pourcentage B.M./B.G. ...	17,6	17,4	17	17,7	16,71	16,90	17,07

(1) Proposition au Parlement.

**12. — Le budget militaire se répartit comme suit entre les dépenses ordinaires (titre III) et les dépenses en capital (titre V) :**

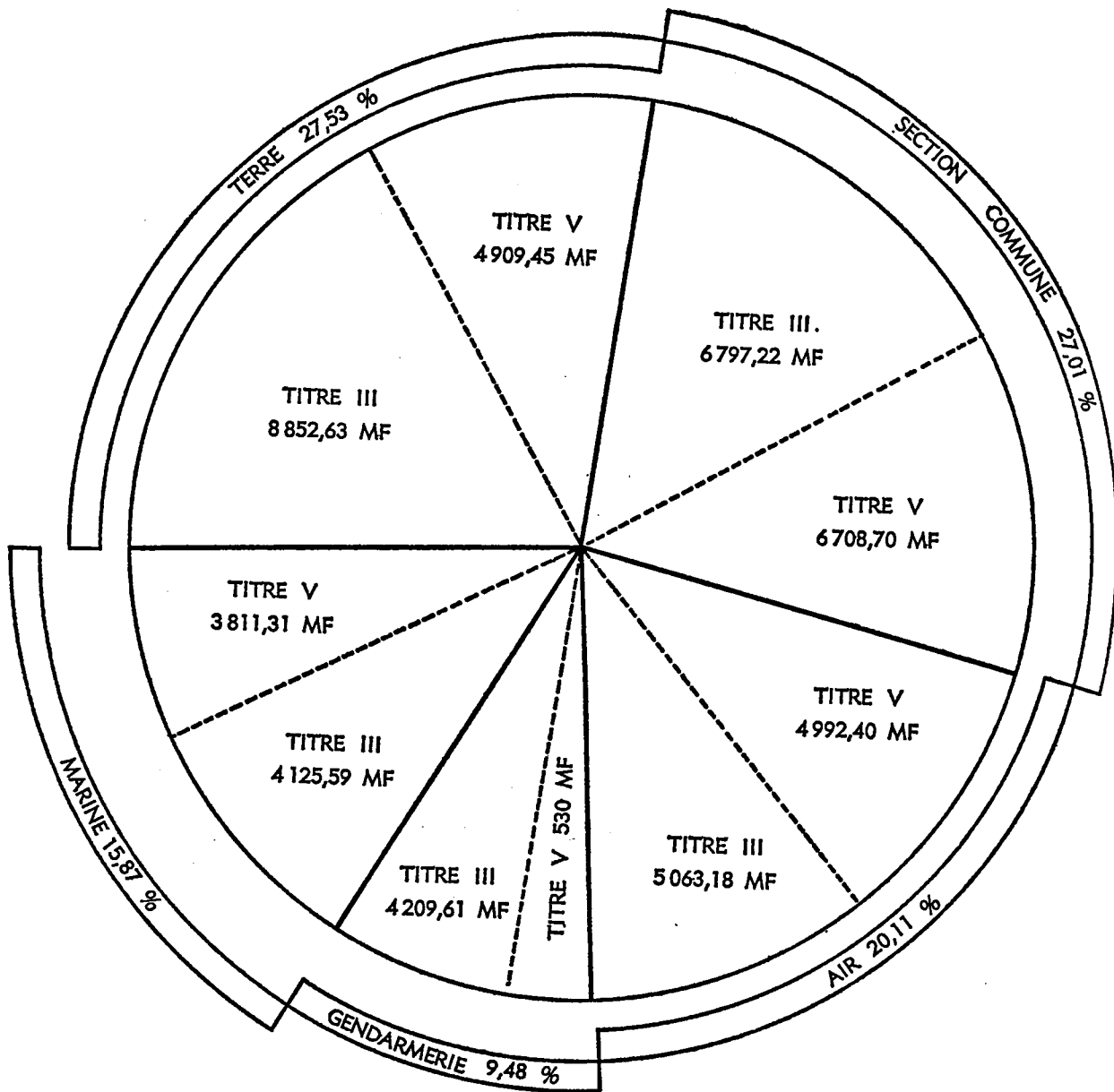
TITRE	VOLUME	POURCENTAGE d'accroissement sur 1975	OBSERVATIONS
Titre III .....	29.048,23	17,44	Le titre III correspond à 58,1 % du budget militaire contre : 53,14 % en 1971 53,37 % en 1972 52,59 % en 1973 53,29 % en 1974 56,5 % en 1975
Titre V :			
— C.P. ....	20.951,89	9,97	
— A.P. ....	26.200	10,86	
Titre III + V (C.P.) .	50.000	14,19	

Volumes comparés du budget général de la Nation, et du budget militaire.



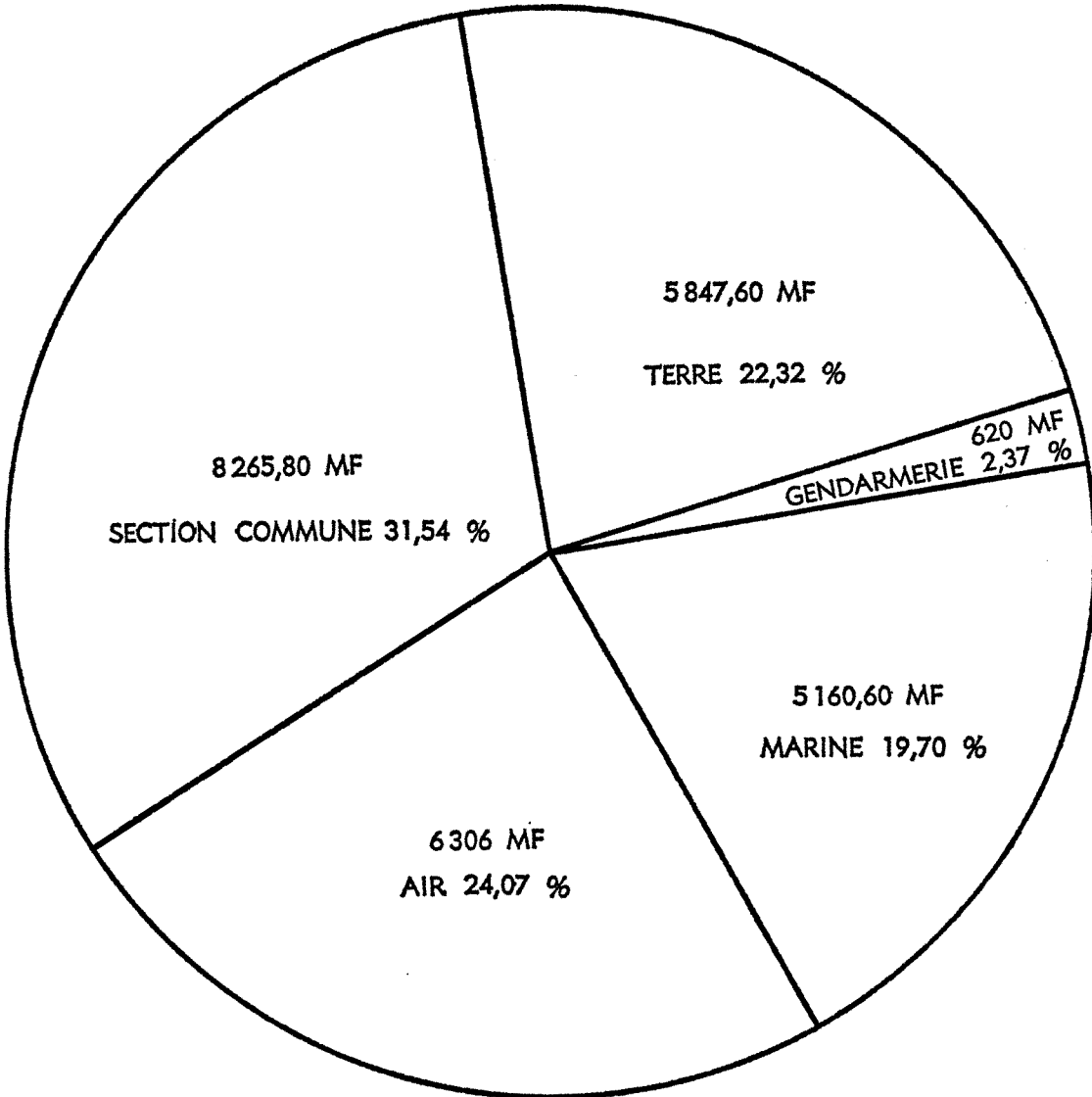
Répartition des budgets des différentes armées dans le budget militaire.  
Crédits de paiement.

Total : 50.000 millions de francs.



Répartition des autorisations de programme entre les diverses armées.

Total : 26.200 millions de francs.



L'accroissement des crédits est concentré sur le titre III et, à l'intérieur de ce titre, sur les chapitres de rémunérations qui se trouvent gonflés des crédits nécessaires à la mise en application partielle des nouveaux statuts et à la couverture, en année pleine, des dépenses découlant des mesures prises en faveur des appelés.

Les autres postes de dépense du titre III n'ont fait l'objet que d'une reconduction — altérée par la prise en compte insuffisante des hausses économiques — des possibilités offertes par le budget 1975. Des sous-dotations graves apparaîtront en 1976, qui affecteront les conditions d'entretien des Forces, des matériels et des casernements.

Pour ce qui concerne les dépenses en capital, l'insuffisance des autorisations de programme et des crédits de paiement conduira non seulement à l'abandon d'un certain nombre de programmes, mais encore au ralentissement des cadences de fabrication des matériels sauvés.

### **3. Présentation générale du budget de l'armée de Terre.**

#### *21. Caractéristiques générales.*

En 1976, le budget de l'armée de Terre s'élèvera à 13.762 millions de francs en crédits de paiement pour l'ensemble des dépenses ordinaires (titre III) et des dépenses en capital (titre V).

La tendance à l'accroissement des crédits du titre III par rapport à ceux du titre V se confirme (+ 2,15 milliards en 1974, + 2,78 milliards en 1975, + 3,94 milliards en 1976).

Les crédits alloués pour couvrir *les dépenses ordinaires* s'élèvent à 8.852,63 millions de francs et sont en accroissement de 22,28 % par rapport à 1975. Ils s'élèveraient à 8.879,67 millions de francs si des transferts n'avaient pas été effectués du titre III vers le titre V.

Ces dépenses n'incluent pas celles que nécessite la réforme des statuts, qui sont inscrites à la section commune.

Une part importante (65 %) est réservée aux rémunérations et charges sociales ; comme en 1975, les crédits restants ne permettent pas d'assurer la couverture des hausses prévisibles et comportent des insuffisances graves.

Aucune mesure nouvelle concernant les effectifs n'a été prise ; ceux-ci n'ont fait l'objet que d'aménagements internes.



En ce qui concerne *les dépenses en capital*, le montant des autorisations de programme correspond aux deux tiers des besoins nécessaires pour réaliser l'équipement des forces en prolongement normal du III<sup>e</sup> Plan et l'amélioration de l'infrastructure.

Les crédits de paiement s'élèvent à 4.909,45 millions de francs et sont en accroissement de 10,28 % par rapport à 1975. En fait, l'accroissement réel est plus faible (9,62 %) car les C.P. du titre V ont été artificiellement gonflés par les transferts mentionnés plus haut.

22. — *Evolution depuis 1970 du budget de l'armée de Terre (titre III et titre V).*

**Crédits de paiement.**

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
Budget de l'Armée de Terre (millions francs) (crédits initiaux) .	7.870,6	8.303,6	(1) 8.010	9.203	10.271,6	11.690,4	13.762,4
Pourcentage par rapport à l'année précédente .....	+ 4,4	+ 5,3	(1) — 3,4	+ 14,7	+ 11,6	+ 13,22	+ 18,34
Indice des prix de la P.I.B. Année T par rapport à l'année T-1 (source : Compte de la Nation)	105,1	105,3	106	107,2	111,2	112,3	108
Indice de conversion en francs constants .....	100	105,3	111,6	119,7	133,1	149,5	161,5
Budget de l'Armée de Terre en francs constants 1970 .....	7.870,6	7.885,66	(1) 7.177,4	7.688,39	7.717,21	7.819,67	8.521,4

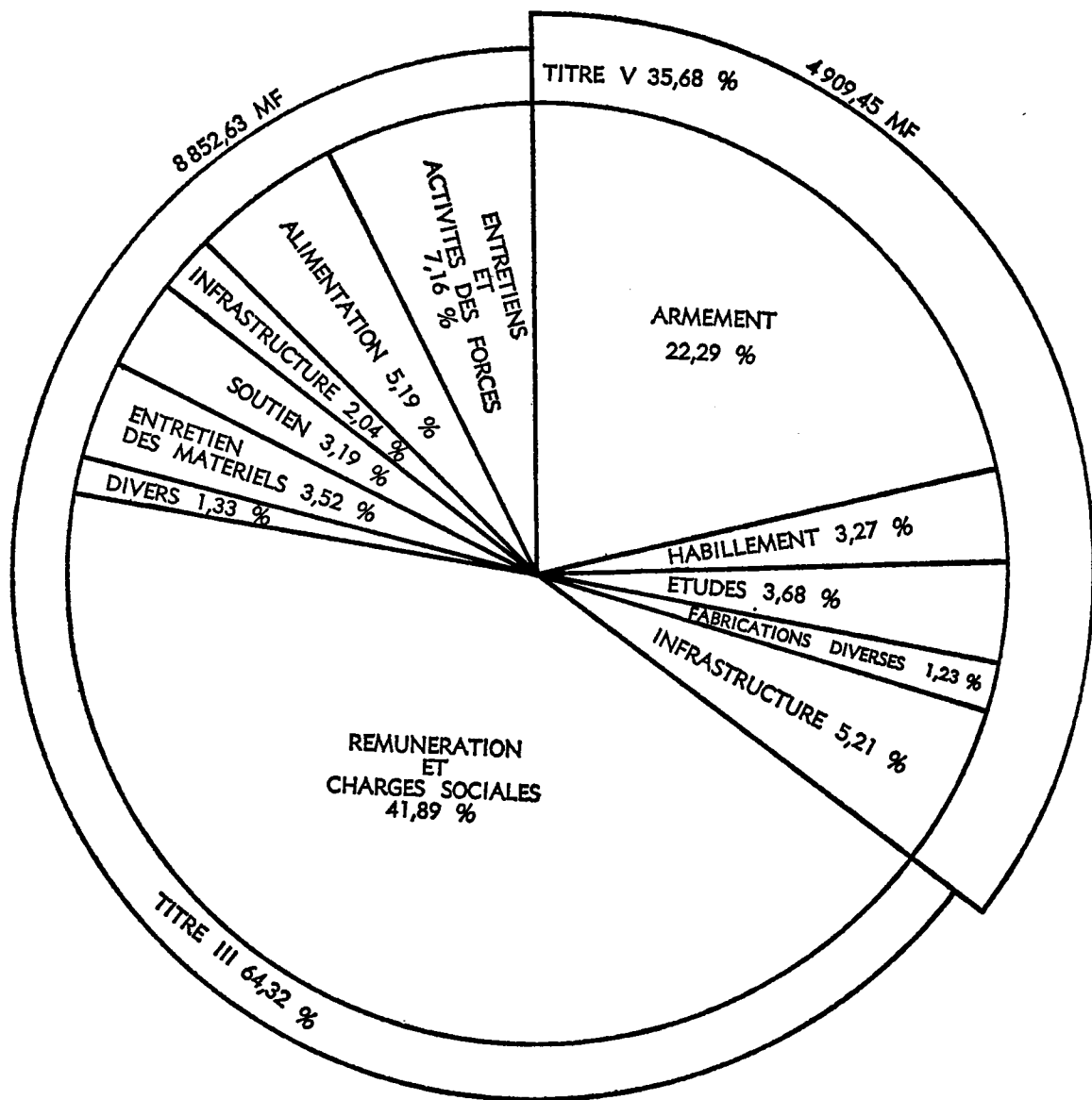
Transfert à la section Commune des crédits Rémunération des personnels civils.

**Autorisations de programme.**

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
Titre III. — Francs courants ..	388	440	512	588	640	633	670
Titre III. — Francs constants ..	388	417,9	458,8	491,2	480,8	423,4	414,9
Titre V. — Francs courants ...	3.423,7	3.679,3	4.084	4.474,8	5.080,3	5.486	5.847,6
Titre V. — Francs constants ...	3.423,7	3.494,1	3.659,5	3.738,3	3.816,9	3.669,5	3.620,8
Total des autorisations de programmes. — Francs courants .	3.811,7	4.119,3	4.596	5.062,8	5.720,3	6.119	6.517,6
Total des autorisations de programmes. — Francs constants .	3.811,7	3.912	4.118,3	4.229,5	4.297,7	4.101,9	4.035,7

Répartition des grandes catégories de dépenses dans le budget de l'armée de Terre.

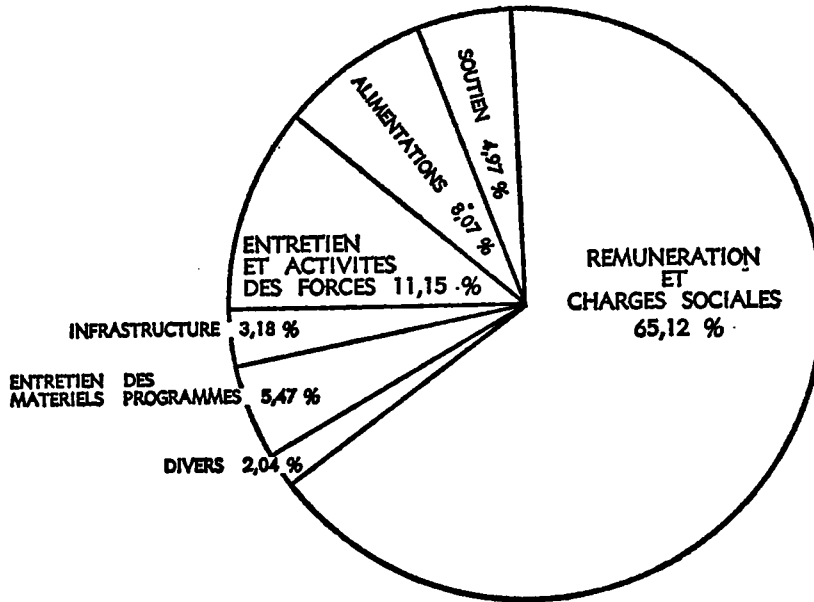
Total : 13.762,08 millions de francs.



Répartition des grandes catégories de dépenses par titre.

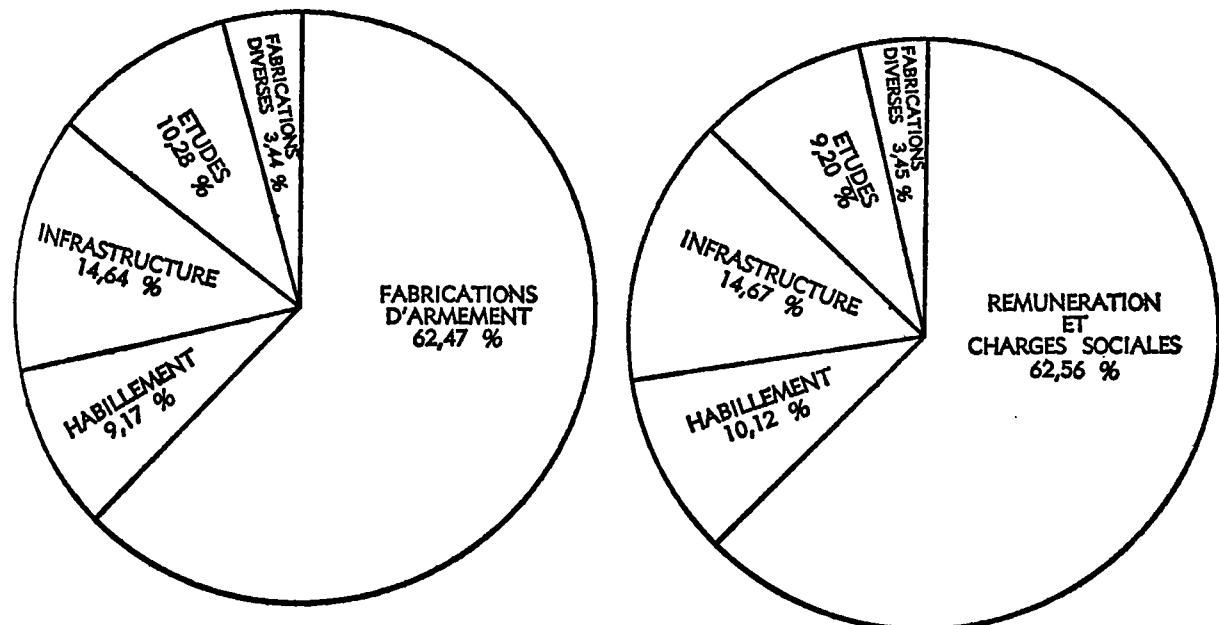
Titre III.

8.852,63 millions de francs.



Titre V.

Crédits de paiement : 4.909,45 millions de francs.



## V. — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

### TITRE III

#### I. — Physionomie générale du titre III.

Les dépenses de fonctionnement pour 1976 s'élèvent à 8.852,63 millions de francs, soit un taux d'accroissement de 22,28 % par rapport au budget voté de 1975. Ce taux de progression, supérieur à celui du budget général (13,1 %) et du budget militaire (14,19 %) ne doit pas faire illusion.

En effet, l'examen du tableau suivant, qui donne la ventilation des mesures nouvelles du titre III par grandes catégories de dépenses et leur comparaison dans le budget 1975 et le projet de budget de 1976, permet d'apprécier les possibilités réelles qui seront offertes en 1976 à l'armée de Terre :

— les taux d'augmentation des crédits destinés au fonctionnement des services, aux dépenses de soutien, à l'entretien des matériels et des immeubles sont très inférieurs aux hausses économiques prévisibles ;

— les crédits d'alimentation ne permettent d'envisager qu'une augmentation de 10 centimes par trimestre de la prime journalière, alors qu'elle nécessiterait plus du double ;

— le chauffage pose un problème aigu : les crédits supplémentaires nécessaires pour ajuster la dotation aux besoins réels ont été évalués à 80 millions de francs alors que le projet de budget n'en prévoit que 18. Cette insuffisance a amené le commandement à retirer cette dépense des budgets de fonctionnement car les chefs de corps étaient dans l'impossibilité d'assurer l'équilibre de leur gestion ;

— le volume des carburants alloué reste le même en 1976 qu'en 1975, c'est-à-dire qu'il est *amputé de 20 % par rapport à 1974*. En outre, les crédits correspondants seront insuffisants car le pourcentage de hausse retenu pour 1976 (6,3 %) a été, selon toute vraisemblance, sous-évalué.

En fait, l'accroissement du titre III est dû essentiellement à l'augmentation des crédits nécessaires au maintien du pouvoir d'achat des rémunérations et des mesures prises en faveur des appelés, transports gratuits en particulier.

**Dotation.**

DOTATION	1975	1976	DIFFÉRENCE	POURCENTAGE
A.P. ....	633	670	37	5,87
C.P. ....	7.239,37	8.852,63	1.613,26	22,28

**Ventilation des mesures nouvelles et répartition des crédits du titre III  
par grande catégorie de dépenses.**

	BUDGET voté 1975	MODIFICA- TIONS intervenues en cours d'année et mesures acquises	SERVICES votés 1976	MESURES nouvelles	BUDGET 1976	POURCEN- TAGE d'accroissement par rapport à 1975
Rémunérations et charges sociales	4.425,85	1.310,55	5.736,40	28,19	5.764,59	30,24
Alimentation .....	626,67	40,03	666,70	47,87	714,57	14,03
Entretien et activités des forces	857,80	47,60	905,40	80,45	985,85	14,92
Entretien des matériels pro- grammes .....	456,77	»	456,77	27,48	484,25	6,02
Entretien infrastructure .....	275,72	— 7	268,72	12,47	281,19	1,98
Dépenses centralisées de soutien	407,05	0,43	407,48	31,92	439,40	7,95
Services centraux et exploitation des services .....	159,24	»	159,24	— 6,76	152,48	(1) — 4,25
Réserve et préparation militaire	30,27	3,44	33,71	— 3,41	30,30	0,1
<b>Totaux .....</b>	<b>7.239,37</b>	<b>1.395,08</b>	<b>8.634,42</b>	<b>218,21</b>	<b>8.852,63</b>	<b>22,28</b>

(1) Ce pourcentage négatif reflète la prise en charge par le titre V de certaines dépenses supportées par le titre III (essentiellement, location de matériels informatiques).

## II. — Mesures intéressant les personnels.

### 1. ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

Au plan budgétaire, les variations sont très limitées :

— Pour les officiers, la diminution de 10 est due au transfert de huit postes aux officiers féminins et à la suppression de 2 postes pour gager en partie la création à la section commune de 4 postes de contrôleurs généraux en mission extraordinaire.

— Pour les sous-officiers, le bilan à — 70 résulte de transferts de postes aux sous-officiers féminins de l'armée de Terre et du service de santé et de la création de postes supplémentaires de sous-officiers P.D.L. sous contrat.

— Pour les hommes du rang sous contrat, la suppression de 117 postes a permis de gager la création des postes nouveaux de sous-officiers.

— Pour les personnels féminins, la création de 240 postes supplémentaires traduit la poursuite du plan de féminisation qui doit s'achever en 1977 et qui, en 1976, sera réalisé à 84 %.

— Dans le contingent, enfin, la suppression de 70 postes de sous-lieutenants traduit la disparition progressive des officiers I.M.O. (instruction militaire obligatoire) issus de certaines grandes écoles.

Le budget 1976 n'enregistre aucune création d'emplois, mais uniquement des transformations. Or, pour améliorer les conditions de vie et de travail des unités, pour accélérer la modernisation de ses forces, l'armée de Terre espérait bénéficier d'une augmentation des effectifs.

Cette stagnation demande que des mesures de réorganisation soient prises rapidement : une unité ne devra exister que si elle dispose de l'encadrement indispensable.

### 2. LE RECRUTEMENT

Pour les officiers, masculins et féminins, le recrutement n'a pas posé de difficultés majeures en 1975 et ne semble pas devoir en poser en 1976. Il y a lieu cependant de noter que le recrutement

n'est possible que dans la mesure où les départs de tous ordres le permettent ; or, il est possible de se demander si la conjoncture économique d'une part, les mesures d'amélioration de la condition militaire d'autre part, ne vont pas ralentir ces départs ; il existe un danger de non-rajeunissement de nos cadres qui ne saurait être ignoré. Cependant, le recrutement d'officiers de réserve servant en situation d'activité a retrouvé un niveau qu'il n'avait pas atteint depuis plusieurs années : leur présence dans les rangs d'officiers à carrière courte est un élément positif.

Pour les sous-officiers aussi, le plan de recrutement pour 1975 se réalise conformément aux prévisions. On pense qu'il devrait en être de même pour 1976. Mais on note, cette année, deux phénomènes importants, l'un bénéfique : une forte augmentation des rengagements en fin de contrat qui assure une meilleure rentabilité de la formation donnée dans les écoles, l'autre moins favorable : une très nette diminution des départs à 15 ans de services qui risque d'entraîner un vieillissement inopportun d'un corps dont la jeunesse est une des qualités quand elle n'est pas excessive et un ralentissement de l'avancement qui pourrait annuler les espérances mises dans l'amélioration du statut.

En ce qui concerne les hommes du rang, la réforme qui consiste à jauger les aptitudes du candidat à l'engagement, à lui offrir un type de carrière conforme à ces aptitudes et à prendre l'engagement de lui offrir une garantie de déroulement de carrière soit de sous-officier, soit de spécialiste, soit géographiquement stable, semble avoir dès maintenant porté ses fruits en quantité et aussi en qualité. Si la tendance constatée au cours du premier semestre 1975 se maintient, il semble que l'on puisse compter sur un total de 13.000 engagements, toutes catégories comprises, en 1975 contre 9.900 en 1974. Mais il faut rester lucide et bien comprendre que le passage à toute forme de service militaire, qui imposerait un plus grand nombre de personnels d'active, exigerait un changement d'échelle dans le volume du recrutement.

### 3. LA CONDITION MILITAIRE

Après de longs et intéressants débats, le Parlement vient d'adopter le 23 octobre dernier un projet de loi modifiant le statut général des militaires. Il paraît inutile d'insister de nouveau sur les dispositions essentielles de ce texte et les avantages acquis qu'il comporte. L'effort financier qu'il entraînera en 1976 est considérable. La réforme des statuts comportera, en 1976 les mesures suivantes :

Pour les *officiers* :

— Amélioration indiciaire en deux tranches :

- 50 % au 1<sup>er</sup> janvier 1976 ;

- 50 % au 1<sup>er</sup> juillet 1976.

— Amélioration des pyramides (50 %).

— Dispositions transitoires : franchissement automatique de grade.

Pour les *sous-officiers* :

— Amélioration indiciaire et amorce de la création du corps des sous-officiers majors (environ 210 postes créés en 1976).

Malgré cet effort sans précédent, on peut regretter que différentes mesures catégorielles qui avaient été envisagées aient dû être abandonnées. Il est utile de les mentionner en souhaitant qu'elles fassent l'objet d'un nouvel examen :



MESURE	Coût (millions de francs)	OBSERVATIONS
— <i>Repas de service :</i>		
— extension .....	6,85	— Extension limitée aux F.F.A. (extension aux forces d'outre-mer différée)
— <i>Services en campagne :</i>		
— extension de l'indemnité .....	17,70	— Provision insuffisante pour permettre le paiement intégral des droits des personnels
— <i>Indemnité de relations publiques et de fonction des chefs de corps :</i>		
— création .....	1,80	— Concerne 300 chefs de corps
Total .....	<u>26,35</u>	
<b>Amélioration de la condition des hommes du rang sous contrat.</b>		
— <i>Solde spéciale progressive :</i>		
— revalorisation .....	26,50	— Augmentation de 11,5 % insuffisante pour atteindre le S.M.I.C.
— <i>Pyramide :</i>		
— transformation de 800 postes de caporaux et soldats en poste de caporaux-chefs .....	11	— La transformation de 1.600 postes était nécessaire pour honorer les garanties d'avancement que comportent les nouveaux contrats de spécialistes
Total .....	<u>37,50</u>	
<b>Poursuite du plan de féminisation.</b>		
— <i>Pyramide des grades et des échelles de solde des personnels féminins :</i>		
— alignement sur les pyramides des personnels masculins .....	4,50	— La progression des échelles IV est limitée à + 3,5 % (40 % des effectifs non officiers à solde mensuelle)

MESURE	Coût (millions de francs)	OBSERVATIONS
<b>Compensation des sujétions particulières.</b>		
— Majoration de l'indemnité pour charges militaires :		
— assouplissement .....	2,45	— Provision. Aide au logement (suppression de la clause de non refus d'un logement militaire)
— Indemnité de service de la poste aux armées :		
— indexation .....	0,80	— 15 % de la solde de base en métropole, 10 % hors de la métropole (Aide au recrutement)
— Indemnité de tropodiffusion :		
— extension .....	0,30	— Extension aux personnels de nouvelles stations isolées RITTER
— Indemnité de sécurité aérienne :		
— indexation .....	0,18	— 15 % de la solde de base concerne les contrôleurs de navigation aérienne de l'A.L.A.T.
— Indemnité pour services aériens des personnels non officiers :		
— amélioration .....	9	— 50 % de la solde de l'échelle détournée (au lieu de 50 % de l'échelle 2) — Personnels T.A.P. et A.L.A.T.
<b>Total .....</b>	<b>12,73</b>	
<b>Amélioration de l'exécution du service militaire.</b>		
— <i>Accroissement du nombre d'emplois de responsabilité confiés aux appelés :</i>		
— transformation de postes .....	1	— Transformation de postes de soldats en postes d'aspirants et sergents
<b>Total général .....</b>	<b>82,08</b>	

### III. — L'activité des unités et l'entretien.

L'augmentation des crédits accordés à ce titre est de 20,4 % (14,9 % pour l'ensemble « *entretien et activité des forces* »).

Mais si l'on ne tient pas compte des crédits concernant les voyages gratuits d'une part, la formation technique de certains personnels d'autre part, crédits qui ne concernent pas l'activité et qui pourtant ont été pris en compte pour le calcul de son accroissement, celui-ci est en réalité de 7,9 %.

De ce fait le *taux d'activité* retenu par l'armée de Terre pour 1976 se limite à soixante-dix jours de sortie par an, cet objectif ne couvrant que des sorties de corps ou d'unités s'ajoutant aux activités quotidiennes normales.

Dans ces conditions, l'entraînement sera établi sur la base de :

- trente jours de camp à effectifs et matériels complets,
- un exercice trimestriel de 48 heures, au niveau du corps,
- une sortie mensuelle de 48 heures, au niveau des unités élémentaires.

Les exercices d'échelon supérieur ont été pratiquement supprimés, ce qui risque de mettre en cause la cohésion des grandes unités.

*Dans le domaine des crédits destinés à l'achat des carburants*, les mesures d'économie décidées à compter du 15 juillet 1974 :

10 % sur les carburants opérationnels ;

20 % sur les carburants non-opérationnels,

ont été traduites en année pleine pour 1975 et les niveaux ainsi déterminés ont été simplement reconduits pour 1976.

Ces directives ne facilitent pas les sorties avec matériel.

*L'alimentation* (Chap. 34-11) — 87,90 millions de francs.

Les crédits accordés correspondent :

- à l'ajustement des taux de la prime globale d'alimentation au niveau du 1<sup>er</sup> janvier 1975 ;

— à la revalorisation partielle de la provision pour hausses de prix. Il convient de souligner que l'alimentation bénéficie trimestriellement d'une procédure de réajustement selon les prix moyens des marchés passés.

Au chapitre 34-12, les crédits « *vie courante* » passeront de 439,5 millions de francs en 1975, à 482,5 pour 1976, soit une augmentation de 9,7 %. Mais cette augmentation est inégalement répartie entre les divers postes auxquels s'appliquent les crédits.

Pour le *chauffage et l'éclairage*, la dotation passera de 226 millions de francs à 241, soit une augmentation de 6,6 % seulement qui ne correspondra pas à la réalité de la situation et contribuera à la progression du déficit.

Passons rapidement sur les chapitres 34-13 (*dépenses centralisées de soutien*) et 34-21 (*frais d'exploitation des services*), où les taux d'accroissement, respectivement de 7,9 % et 8,3 %, sont dans la logique de ce projet de budget. Mais n'oublions pas que, en 1975, leur taux d'accroissement inférieur à 5 % n'a pu assurer qu'une couverture partielle des hausses économiques.

*L'entretien des immeubles et du domaine militaire* (chap. 35-11). Il n'est pas inutile de rappeler que, l'an dernier, les crédits proposés pour ce chapitre ont été majorés de 28 millions de francs, consacrés en priorité à l'entretien des immeubles F.F.A. et des centres de sélection. Pour 1976, la dotation de ce chapitre passant de 257,7 à 281,2 millions ne fait apparaître qu'un accroissement de 2 % ; si l'on tient compte de divers transferts, l'accroissement peut, en fait, être évalué à 4,8 % et en réalité, compte tenu d'un changement de procédure qui consisterait à faire doter certains travaux d'entretien sur le chapitre du titre V, les possibilités ouvertes en matière d'entretien du domaine seraient majorées d'environ 12 %, ce qui pourrait couvrir les hausses économiques prévues pour 1976, et permettrait de porter les taux d'entretien de 7,16 F/m<sup>2</sup> à 8,64 F/m<sup>2</sup> en métropole et de 7,97 à 10,15 F/m<sup>2</sup> en Allemagne.

Le tableau ci-dessous décrit l'évolution des crédits de casernement de 1975 à 1976.

(En millions de francs 1970.)

CHAPITRE - ARTICLE	1975	1976	POURCENTAGE d'augmentation	OBSERVATIONS
34-12-10. Paragraphe 40 ...	13,9	(*) 16,9	21	Entretien du locataire (masse de casernement).
35-11 .....	268	281	4,8	Entretien du propriétaire (service du génie).
Totaux .....	281,9	297,9	5,6	

(\*) Dont 2,2 millions de francs au profit de la masse de casernement aux F.F.A. (nouvelle création).

(1) Si l'on pondère ces deux pourcentages entre eux (21,37 % et 7 %), l'on retrouve le pourcentage de progression déjà noté pour l'ensemble du titre III, soit 17,44 %.

Certains travaux lourds d'entretien seront, de surcroît, dotés — à titre expérimental — sur les chapitres du titre V. Cette « rallonge » de 17,1 millions de francs portera à 315,03 millions de francs le montant global des crédits réellement consacrés à l'entretien immobilier, soit un pourcentage d'augmentation de 11,7 % au lieu de 5,6 %.

Le taux d'entretien moyen au mètre carré passera ainsi, en 1976, de 7,16 F à 8,64 F pour la métropole et de 7,97 F à 10,15 F pour les F.F.A.

Il convient cependant de rappeler qu'en fait, depuis plusieurs années, les ressources d'entretien immobilier ont pris un certain retard par rapport à la hausse des prix. C'est ainsi que, de 1970 à 1974, les crédits ont subi un accroissement de 40 %, alors que pendant la même période, l'indice de la fédération nationale du bâtiment enregistrait une augmentation de 65 %.

#### IV. — Entretien programmé des matériels.

Les autorisations de programme s'élèvent à 670 millions de francs en accroissement de 5,8 % par rapport à 1975.

Les ressources mises à la disposition de la direction du matériel de l'armée de Terre et de la Direction technique des constructions aéronautiques n'augmentent en crédits de paiement que de 27,48 millions de francs, soit 6 %.

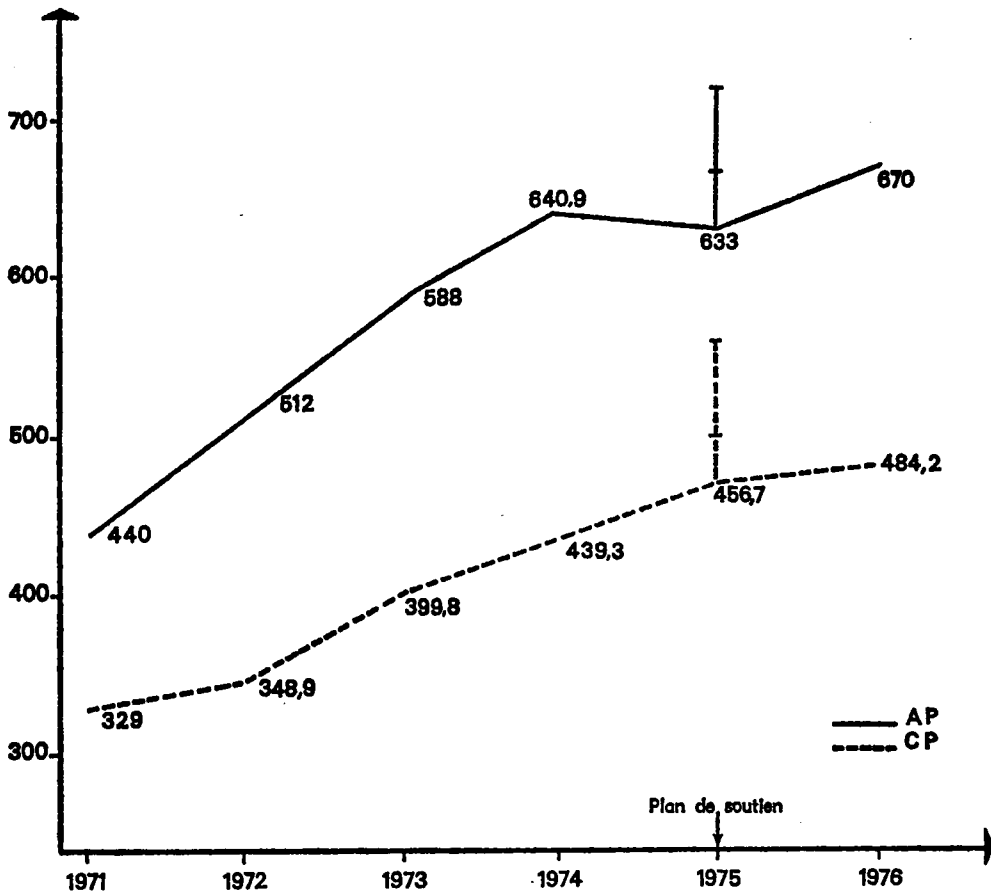
Cette progression est encore une fois inférieure aux hausses économiques qui peuvent être attendues dans un secteur sensible (17 % entre 1974 et 1975).

En outre, pour couvrir l'échéancier des autorisations de programmes lancées en 1975 et antérieurement, ces crédits auraient dû être accrus d'environ 140 millions de francs.

Cette insuffisance entraînera en 1976 de nombreuses difficultés de gestion et amènera l'armée de Terre à décider de très sévères mesures d'économie portant essentiellement sur les programmes de reconstruction et de mise en réparation des matériels aériens.

Evolution comparée des autorisations de programmes  
et des crédits de paiement d'entretien des matériels-programmes  
(chapitres 34-99 en 1971-1972 ; 34-71 en 1973, 34-31 depuis 1974).

(En millions de francs.)



### V. — Conclusions sur le titre III.

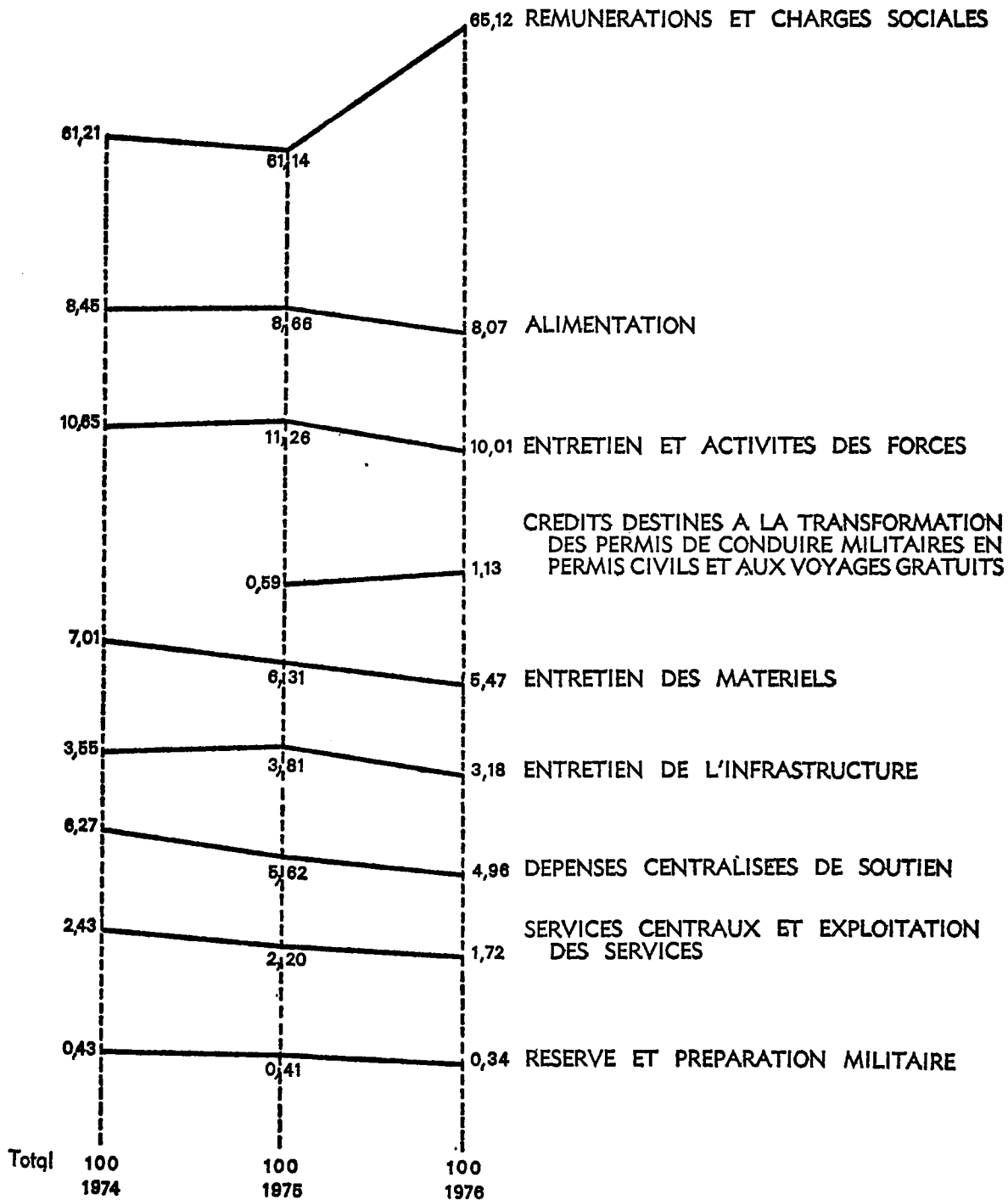
Les mesures prises au cours de l'année 1975 et celles prévues en 1976 en faveur des personnels correspondent à une amélioration réelle de la condition matérielle des appelés et des militaires d'active.

Pourtant, comme le montre le tableau joint, pour tous les postes sauf celui des rémunérations et des charges sociales, il faut souligner que l'insuffisance des crédits inscrits au titre III ne permettra pas d'améliorer les conditions d'exécution du service militaire et conduira même à la réduction des activités des corps de troupe.

La mise en œuvre du plan d'amélioration prévu en faveur des appelés est donc arrêtée, la valeur opérationnelle des unités diminuée.

Cette situation, qui est l'objet d'une des préoccupations majeures de votre Commission devrait être rapidement rétablie, si l'on ne veut pas qu'elle se détériore gravement.

Évolution de la répartition annuelle, en pourcentage, des crédits de paiement du titre III.





## VI. — DEPENSES EN CAPITAL

### (TITRE V)

« Le budget 1976, titre V de la section forces terrestres, traduit l'orientation du budget général de la Défense, compte tenu des priorités gouvernementales et des contraintes financières de la conjoncture actuelle.

« Ces contraintes ont imposé la mise sur pied d'un projet de budget qui s'inscrit comme la poursuite du troisième plan militaire sans anticiper sur les choix qui pourraient être retenus pour les années à venir dans le cadre d'une nouvelle programmation.

« Les crédits d'études ont été maintenus à un niveau minimum compatible avec le développement des matériels en cours, dans le but de préserver d'une part les fabrications nécessaires à l'équipement des forces, en particulier dans le domaine anti-char, d'autre part l'infrastructure opérationnelle et plus particulièrement les conditions d'exécution du service militaire. »

Par rapport aux besoins réels, les abattements ont porté plus particulièrement sur les programmes d'études et de fabrication d'armements.

(En pourcentage.)

Etudes .....	— 25,6
Armement .....	— 36,2
Infrastructure .....	— 23,4
Fabrications H.C.C.A. ....	— 10,3
Titre V .....	— 32,6

Il convient de souligner que les montants des autorisations de programme et des crédits de paiement ont été augmentés par des transferts de l'ordre de 50 millions de francs en autorisations de programme et de 27 millions de francs en crédits de paiement pour le paiement des locations ventes de matériel informatique. Les taux de progression des autorisations de programme et des crédits de paiement ne sont respectivement, en fait, que de 5,6 % et 9,6 %.

Soulignons également que le montant des autorisations de programme est inférieur de 32,6 % par rapport au chiffre qu'il aurait fallu

retenir, après satisfaction des opérations incompressibles, pour assurer la poursuite normale des programmes, à l'issue du III<sup>e</sup> Plan.

En examinant attentivement les différents chapitres du titre V, nous relevons l'importance des sacrifices que l'insuffisance des crédits a provoqués.

### I. — Physionomie générale du titre V.

Dans le cadre du budget 1976, l'armée de Terre disposera, pour son équipement, de :

- 5.847,6 millions de francs des autorisations de programme ;
- 4.909,4 millions de francs au titre des crédits de paiement.

Le tableau suivant donne la répartition par chapitre des autorisations de programme et des crédits de paiement prévus, comparés aux dotations retenues au budget 1975.

Comparaison des titres V 1975 et 1976.

(En millions de francs.)

DESIGNATION chapitre	AUTORISATIONS DE PROGRAMME					CRÉDITS DE PAIEMENT				
	1975		1976			1975		1976		
	Montant (a)	%	Montant (b)	%	Taux d'augmen- tation (b-a) — a	Montant (c)	%	Montant (d)	%	Taux d'augmen- tation (d-c) — c
51-71. — Etudes .....	578,9	10,5	537,8	9,2	— 7	470	10,5	505	10,3	+ 7,5
53-41. — Fabrications habillement - Ameublement .....	510,4	9,3	591,3	10,1	+ 15	385	8,6	450	9,16	+ 16,8
53-71. — Fabrications d'armement .	3.441,7	62,7	3.658,3	62,5	+ 6,2	2.867	64,4	3.067	62,4	+ 6,9
53-91. — Fabrications de matériels divers .....	134,7	2,4	202	3,4	+ 49	131	2,9	168,7	3,4	+ 23,7
54-51. — Infrastructure des services	88,7	1,6	88	1,5	»	98	2,2	101	2	+ 3
54-61. — Infrastructure logistique, opérationnelle, etc. ....	710,7	12,9	740,9	12,7	+ 4	485	10,9	597,7	12,2	+ 23
54-62. — Acquisitions immobilières	21	0,4	29,3	0,5	+ 39	15	0,3	20	0,4	+ 25
Totaux .....	5.486,1	100	5.847,6	100	+ 6,5	4.451	100	4.909,4	100	+ 10,2

## II. — Principaux programmes prévus pour 1976.

### *Etudes (chap. 51-71).*

DOTATION	1975	1976
Autorisations de programme .....	578,9	537,8
Crédits de paiement .....	470	505

L'augmentation des crédits ne permet de maintenir que les principaux programmes au détriment d'études engageant l'avenir à plus long terme.

Ces programmes concernent pour l'essentiel :

- les blindés ..... AMX 30 - AMX 10 - VA 8
- l'artillerie ..... l'automoteur 155 GCT, Syra,
- les hélicoptères ..... Attila
- les télécommunications .. SA 330 - SA 341
- les matériels de franchis- R I T A
- sement ..... MAF - PFM

### *Fabrications d'habillement, logement, couchage, ameublement (chap. 55-41).*

DOTATION	1975	1976
Autorisations de programme .....	510,4	591,3
Crédits de paiement .....	385	450

Il est juste de faire remarquer l'effort accompli pour ce chapitre. La politique suivie en 1975 devrait donc être poursuivie au cours de la prochaine année.

L'augmentation inégalement répartie entre les deux articles « Habillement - Logement » (+ 17 %) et « Couchage - Ameuble-

ment » (+ 6 %) devrait permettre de poursuivre les réalisations suivantes :

- chemise de combat,
- sac de vie en campagne,
- pyjama,
- casquette,
- survêtement de sport,
- maillot de sport,
- sac de couchage opérationnel,
- collection « grand froid »,
- combinaison pour les équipages d'engins blindés,
- survêtement NBC,
- casque nouveau modèle.

Les programmes d'effets spéciaux et de matériels de campement sont toutefois réduits par rapport aux prévisions initiales et l'exécution intégrale de l'ensemble des programmes ne pourra être assurée que si le taux de hausse des prix reste inférieur à 7 %.

Pour donner un ordre de grandeur des coûts, il est utile de savoir que le renouvellement annuel du paquetage est évalué à 1.450 F.

*Fabrications d'armement (chap. 53-71).*

DOTATION	1975	1976
Autorisations de programme .....	3.441,7	3.658,3
Crédits de paiement .....	2.867	3.607

Les répercussions d'un abattement de 36,2 % des ressources nécessaires aux fabrications d'armement sont présentées dans le tableau suivant :

CAPACITÉ	PROGRAMMES	BESOINS		BUDGET 1976		OBSERVATIONS
		Nombre de matériels	Montant (A.P. en M.F.)	Nombre de matériels	Montant (A.P. en M.F.)	
Mobilité	— AMX 10 RC .....	20	140,6	20	140,6	— Maintien
	— AMX 30 : valorisation .....	25	50,7	»	»	— Suppression de la valorisation
	Surpointage .....	100	64,6	100	64,6	
	— AMX 10 P et PC .....	125	320,1	80	207,9	— Réduction de 30 %
	— V.A.B. ....	330	279,5	330	279,5	— Maintien
	— Hélicoptère SA 341 .....	20	106,5	»	»	— Suppression totale
	Armement léger, optique .....	»	36,5	»	18,1	— Réduction de 50 %
	— Camions tactiques .....	1.010	294,4	»	»	— Suppression
	Total mobilité .....	»	1.292,9	»	710,7	
Anti-char	— Milan :					
	— Postes de tir .....	140	79,9	140	79,9	
	— Missiles .....	4.200	145,1	4.200	145,1	— Maintien
	— Hot :					
	— Postes de tir .....	32	89	32	89	
— Missiles .....	700	64,6	700	64,6	— Maintien	
	Total anti-char .....	»	378,6	»	378,6	
Anti-aérienne	— Roland :					
	— Postes de tir .....	20	395,4	10	197,7	— Réduction de 50 %
	— Missiles .....	1.140	250,8	570	125,4	
	— Hawk-Hip .....	»	220	»	220	— Maintien
	Total anti-aérienne .....	»	866,2	»	543,1	
Feux classiques	— Au. 155 GCT .....	40	386,2	»	»	— Suppression
	— Attila .....	»	88	»	»	— Suppression
	Total feux classiques .....	»	474,2	»	»	
Armement d'infanterie	— AIM .....	50.000	171,6	»	»	— Suppression.
	— LRAC de 89 mm .....	»	118,4	»	26,8	— Annulation de la commande de roquettes.
	Total infanterie .....	»	290	»	26,8	
Commandement	— RITA .....	»	118,1	»	98,1	— Réduction.
	— AMX 30 poseur de pont ..	25	185,3	»	»	— Suppression.
Autres fonctions	— Opérations diverses et hausses opérations anciennes .....	»	2.428,3	»	1.901	»
	Total général .....	»	6.033,6	»	3.658,3	»

Par rapport aux besoins, le projet de budget consiste :

- à maintenir les programmes anti-char,
- à doubler le temps nécessaire pour réaliser la mécanisation des forces, l'effort étant maintenu sur la mobilité (VAB),
- à retarder le programme RITA,
- à reporter ultérieurement :
  - le renouvellement de l'armement d'infanterie,
  - l'équipement des feux classiques,
  - les tranches nouvelles d'hélicoptères SA 341,
- à supprimer les AMX 30 poseurs de pont.

En résumé, les principaux matériels qui seront financés en 1976 sont les suivants :

- 10 matériels et 570 missiles ROLAND
- 10 radars SIROCCO
- Amélioration du système HAWK-HIP (Défense anti-aérienne)
- Poursuite de l'opération RITA (réseau intégré de transmissions automatiques)
  - 70 surpointages et valorisations AMX 30
  - 80 AMX 10 P et PC
  - 20 AMX 10 RC
  - 1.000 véhicules légers tous chemins (Méhari)
  - 323 V.A.B. (Véhicule de l'Avant-Blindé)
  - 140 postes de tir et 4.200 missiles MILAN
  - 32 postes de tir et 1.000 missiles HOT
  - 30 mortiers de 120 mm
  - 40 matériels de franchissement.

*Infrastructure* (chap. 54-51 - 54-61 - 54-62).

DOTATION	1975 (en millions francs)	1976 (en millions francs avant transferts)	1976 (en millions francs après transferts)
A.P. ....	820,4	854,6	858,2
C.P. ....	598	716	718,7

La dotation en autorisations de programme n'augmente que de 4,6 % par rapport à 1975. Elle correspond donc à une diminution de pouvoir d'achat.

L'examen détaillé des autorisations de programme consacrées aux travaux en métropole fait apparaître la répartition suivante entre les grands postes :

Casernements neufs . . . . .	147	millions de francs
Rénovation :		
— programme principal . . . .	90	millions de francs
— programme complémentaire	60	millions de francs
Programme chauffage central . . . .	90	millions de francs
Ecoles - camps - installations de tir	147	millions de francs
Divers (couvertures de hausses, logements de cadres célibataires - infra ALAT - mécanisation des forces) . . . . .	147,9	millions de francs
Total . . . . .	681,9	millions de francs

On constate ainsi que les casernements neufs seront moins dotés que cette année (147 millions de francs, contre 185), que la tranche chauffage demeure identique depuis 1973, que les crédits consacrés au programme principal de rénovation ne permettent qu'une lente progression. Sur la tranche des 50 casernements engagée en 1965, 17 seront achevés à la fin de cet exercice, 24 à la fin de 1976, le reste en 1979.

La question des casernements neufs se trouve posée, les 147 millions de francs prévus au budget ne représentent pas le prix de trois casernements modernes. Il paraît urgent d'établir un plan d'ensemble et de mettre au point une procédure de financement novatrice. Seul le recours à l'équipement dans le cadre de sociétés d'économie mixte peut apporter une solution car il est difficile d'attendre des résultats notoires de la création d'un compte de commerce « Constructions de casernements », équilibré en recettes et dépenses à 180 millions de francs, et permettant l'affectation à la construction de crédits provenant d'aliénations immobilières.

L'état actuel de l'infrastructure de nos forces en République fédérale allemande justifierait de susciter la mise en œuvre d'un plan de rénovation pour l'adapter aux normes de l'activité opérationnelle et aux besoins nés de l'amélioration du service national. Le crédit de 15 millions de francs, affecté à ce chapitre reste insuffisant. Dans les garnisons les plus défavorisées, la présence d'unités françaises devra être remise en cause.

Pour les forces d'outre-mer, un crédit de 41,99 millions de francs est inscrit. Il se révèle indispensable.

En résumé, l'affectation de 740 millions de francs d'autorisations de programme du chapitre 54-61 est ainsi envisagée :

Casernements neufs . . . . .	168 millions de francs
(Bitche, Grenoble, Sathonay, Toulouse, Strasbourg, la Lande d'Oué, Rennes.)	
Revalorisation des casernements . . . .	362 millions de francs
(dont 90 millions de francs pour le chauffage central.)	
Ecoles, camps et installations de tir . .	150 millions de francs
F.F.A. et outre-mer . . . . .	60 millions de francs

### III. — La programmation.

1975 marque le terme de la troisième loi de programme. Il est certes difficile d'établir de façon rigoureuse le point de son exécution. Le fait que les réalisations du III<sup>e</sup> Plan se révèlent nettement différentes des prévisions ne condamne pas pour autant l'indispensable recours à la planification.

La complexité des matériels modernes et la longueur des cycles de fabrication imposent une idée de planification.

Il convient, en tenant compte à la fois de l'intérêt et des échecs des expériences passées, de déterminer rapidement les modalités d'une nouvelle programmation.

### IV. — Conclusions sur le titre V.

Le budget 1976 aurait dû constituer la première année du IV<sup>e</sup> Plan. Or, il ne s'inscrit dans aucune perspective. Il marque simplement une transition entre une loi non respectée et un plan en cours d'élaboration. Prolongeant le plan précédent, dont il assure un complément de financement, il n'anticipe nullement sur les choix attendus.

Il est vain d'en souligner la faiblesse. L'insuffisance des crédits d'équipement retarde la modernisation de nos forces ; cette situation peut hypothéquer l'avenir, dans la mesure où la crédibilité de notre système de défense serait mise en doute.

---



## VII. — CONCLUSIONS

Le budget 1976 exprime exactement la réalité de l'impasse dans laquelle notre politique de défense risque de s'enliser. S'il consacre un effort réel pour la revalorisation de la condition militaire, il ne dispose que d'une part trop faible du produit national brut. Les dépenses de fonctionnement l'emportent sur celles d'investissement et le coût des rémunérations et des charges sociales dépasse largement celui de l'entretien et de l'entraînement, mettant en cause la disponibilité et la valeur opérationnelle des forces. En refusant d'augmenter les ressources consacrées aux armées, nous n'arrivons pas à nous dégager de ce dilemme : négliger les personnels ou sacrifier les matériels.

La remise en cause des objectifs du IV<sup>e</sup> Plan et de l'opportunité même de cette planification doit, en 1976, provoquer l'indispensable temps de réflexion et de décision.

Le Président de la République vient d'affirmer une nouvelle fois ses conceptions de la Défense et la détermination qu'exige la sécurité de notre pays. Sans l'esprit de défense, rien ne sert à rien, a-t-il déclaré.

Il importe maintenant de traduire cette définition dans les faits. Or, il ne suffit pas de définir des ambitions mais il faut surtout prévoir les ressources constamment adaptées à ces ambitions.

Cette recherche doit s'opérer dans trois directions : le *maintien du statu quo*, l'*accroissement des ressources*, la *diminution des forces*.

*Le statu quo.* Comment imaginer possible et réaliste, avec un pourcentage d'environ 3 % du produit national brut, de garder 700.000 personnes militaires ou civiles en s'engageant à améliorer les conditions d'existence de tous, de transformer le style et le rythme du service national, de perfectionner sans cesse notre défense, en particulier notre capacité de dissuasion nucléaire à trois composantes.

### *La progression des ressources.*

Pour nous maintenir à un niveau raisonnable dans la compétition technique nucléaire, pour procéder au renouvellement et à la modernisation des forces aéro-terrestres et aéro-navales, pour améliorer régulièrement la rémunération des personnels de carrière, donc la qualité du recrutement et l'importance des rengagements, il faut fixer

l'ampleur d'un accroissement des ressources. En renversant le sens de l'évolution constatée depuis 1963, la part du produit national brut consacrée à la Défense devrait être arrêtée à 5 %.

*La réduction des forces.*

Si l'hypothèse positive ne peut être retenue et que les ressources allouées à la Défense demeurent figées, il faut alors avoir le courage de renoncer à nos ambitions.

Il ne s'agira plus d'ajustements mineurs mais de révisions profondes. Il conviendra alors de procéder à une réforme plus utile de l'institution militaire portant sur les effectifs et sur les matériels.

Il appartiendra alors au Gouvernement de donner à une Armée Nouvelle des missions différentes. L'hypothèse de l'enveloppe minimale aura des conséquences directes sur nos engagements internationaux et sur notre influence dans le monde.

Il est nécessaire d'établir un bilan honnête.

Nous avons atteint les objectifs prioritaires que la Nation avait approuvés : la constitution de forces nucléaires stratégiques d'une qualité remarquable et d'une puissance terrifiante, maintenant reconnues par tous. Mais le prix en a été lourd : il a signifié l'inadaptation progressive des forces conventionnelles et la détérioration des conditions de vie morales, matérielles et professionnelles des personnels militaires.

Nous voici à l'heure du choix et du réalisme : ou nous consacrerons les ressources nécessaires pour une armée à la hauteur des ambitions nationales, ou nous accepterons de ramener cette volonté dans la limite des dotations budgétaires que nous aurons arrêtées.

Tel est le problème posé, telles sont les remarques que provoque l'examen du budget de l'armée de Terre.

## ANNEXES

---

### ANNEXE I

---

#### TABLEAUX DES ARMEES DE TERRE

- U.S.A.
- U.R.S.S.
- R.F.A.
- France.
- Belgique.
- Grande-Bretagne.
- Pays-Bas.
- Danemark.
- Italie.

#### ARMÉE DE TERRE. — U.S.A.

Effectif : 782.000 (dont 13.700 femmes) :

- 3 divisions blindées ;
- 1 division de cavalerie blindée ;
- 4 divisions d'infanterie mécanisée ;
- 3 divisions d'infanterie ;
- 1 division aéroportée ;
- 1 division aéroportée ;
- 3 régiments de cavalerie blindée ;
- 1 brigade à Berlin ;
- 1 brigade d'instruction ;
- 2 brigades de missions spéciales, en Alaska et à Panama ;
- 20 bataillons de missiles sol-sol *Honest John*, *Pershing*, *Sergeant* et *Lance* (les *Lance* remplacent progressivement les *Honest John* et les *Sergeant*).

Chars moyens M-48, M-60, M-60A1/43 et A2 (*Shillelagh*) - Chars légers M-41 et M-551 *Sheridan* lance-engins anti-chars *Shillelagh* - Véhicules blindés de transport du personnel M-557, M-114, M-113 - Canons automoteurs de 175 mm M-107 - Obusiers automoteurs de 105 mm M-108, de 155 mm M-109 et de 203 mm M-110 - Canons antiaériens automoteurs de 90 mm M-56 - Engins antichars *TOW* et quelques *Dragon* - Système de missiles/canons anti-aériens de 20 mm *Chaparral/Vulcan* - Missiles sol-air *Redeye* et *HAWK*.

- Aviation de l'armée de terre : environ 10.000 hélicoptères et 1.000 avions à voilure fixe.

#### *Déploiement.*

#### *Territoire métropolitain des Etats-Unis :*

- Réserve stratégique : 1 division de cavalerie blindée, 1 division d'infanterie, 1 division aéroportée, 1 division aéroportée, 1 brigade d'infanterie ;

- En renfort de la 7<sup>e</sup> armée d'Europe : 1 division blindée (1) ;
- 1 division mécanisée (moins 1 brigade) (2), 1 division mécanisée (1) ;
- 1 régiment de cavalerie blindée.

*Europe :*

- Allemagne (7<sup>e</sup> armée) : 2 corps d'armée, soit 2 divisions blindées, 2 divisions d'infanterie mécanisée, 1 brigade d'infanterie mécanisée, plus 2 régiments de cavalerie blindée. Total : 190.000 hommes et 2.100 chars moyens (3) ;
- Berlin-Ouest : élément de QG et 1 brigade d'infanterie de 4.400 hommes ;
- Italie : éléments de QG et 1 bataillon de missiles sol-sol *Sergeant*.

*Pacifique :*

- Corée du Sud : 1 division d'infanterie (26.000 hommes) ;
- Hawaï : 1 division d'infanterie (moins 1 brigade).

*Réserves.*

Effectifs autorisés 658.000, réels 610.000 :

- Garde nationale (armée de terre) - Effectifs autorisés 400.000, réels 383.000. Elle est susceptible de fournir, peu de temps après la mobilisation, 2 divisions blindées, 1 division mécanisée et 5 divisions d'infanterie, 18 brigades indépendantes (3 blindées, 7 mécanisées et 8 d'infanterie) et 3 régiments de véhicules de combat armés, ainsi que des unités de renfort et de soutien logistique pour compléter les unités d'active.
- Réserves de l'armée de terre — Effectifs autorisés 258.000, réels 227.000 (12 divisions d'entraînement et 3 brigades indépendantes d'entraînement). 48.000 réservistes effectuent chaque année de courtes périodes dans l'active.

**ARMÉE DE TERRE. — U.R.S.S.**

Effectif : 1.800.000 hommes (4).

- 110 divisions mécanisées ;
- 50 divisions de chars ;
- 7 divisions aéroportées.

● Missiles sol-sol (à capacité nucléaire) : environ 1.000 lance-missiles (ces forces font partie organique des unités de l'armée) :

- *FROG-1-7*, portée 10-45 milles ;
- *Scud A*, portée 50 milles ;
- *Scud B*, portée 185 milles ;
- *Scaleboard*, portée 500 milles.

● Missiles sol-air : SA-2, SA-4, SA-6 et SA-7 *Grail* (à dos d'homme ou sur véhicule).

● Chars : chars lourds JS 2/3, T-10 et T-10M, chars moyens T-62 et T-54/55, chars légers de reconnaissance amphibies PT-76 (la plupart des chars soviétiques sont équipés pour le franchissement des cours d'eau en gués profonds).

● Véhicules de combat blindés : BTR-50P, BTR-60, BTR-152 - Véhicules blindés de transport du personnel BMP - Scout cars BRDM - Véhicules de combat blindés aéroportés BMD.

● Artillerie : Canons de campagne - Canons et obusiers automoteurs de 100 mm, 122 mm, 130 mm, 152 mm et 203 mm - Lance-roquettes multitubes de 122 mm, lance-roquettes de 140 mm - Canons antichars automoteurs ASU-57 et ASU-85 et canons antichars de 85 mm et 100 mm - Engins antichars *Sagger*, *Snapper* et *Swatter*.

---

(1) Ces divisions ont leur matériel stocké en Allemagne de l'Ouest.

(2) Cette division a deux brigades dont les bases sont aussi bien aux U.S.A. qu'en R.F.A. mais dont le matériel lourd est stocké en Allemagne de l'Ouest.

(3) Y compris les chars stockés pour les divisions à double base et pour celles de la réserve stratégique.

(4) Non compris les forces de la défense aérienne.

● Artillerie antiaérienne : Canons remorqués de 14,5 mm, 23 mm, 57 mm - Canons automoteurs à guidage radar de 57 mm bitudes ZSU-57-2 et de 23 mm à 4 tubes ZSU-23-4 - Canons de 85 mm, 100 mm et 130 mm.

*Déploiement et niveau de disponibilité opérationnelle des unités.*

● Europe centrale et orientale :

31 divisions, 9.025 chars moyens ; 20 divisions (dont 10 de chars) en Allemagne de l'Est, 2 divisions de chars en Pologne, 4 divisions (dont 2 de chars) en Hongrie, 5 divisions (dont 2 de chars) en Tchécoslovaquie.

● Russie d'Europe : 63 divisions (dont environ 22 de chars).

● Russie centrale : 5 divisions (dont 1 de chars).

● Russie du Sud : 23 divisions (dont 3 de chars).

● Frontière sino-soviétique : 45 divisions, y compris les 2 de Mongolie (dont environ 8 de chars).

Les divisions soviétiques se classent en 3 degrés de disponibilité opérationnelle : catégorie 1 (entre 75 et 100 % de l'effectif complet, avec matériel au complet), catégorie 2 (entre 50 et 75 % de l'effectif, avec les véhicules de combat au complet), catégorie 3 (à 33 % environ de l'effectif, avec peut-être les véhicules de combat au complet, bien que certains soient sans doute périmés). Les 31 divisions d'Europe orientale sont de catégorie 1, ainsi que quelques divisions de la Russie d'Europe et d'Extrême-Orient et un petit nombre de celles de la Russie du Sud. Les autres divisions de la Russie d'Europe, de la Russie du Sud et d'Extrême-Orient appartiennent, en nombre probablement à peu près égal, aux catégories 2 et 3. Les divisions de Russie centrale sont vraisemblablement de catégorie 3. A effectif complet, les divisions de chars moyens et les divisions mécanisées 225.

● En dehors des pays du Pacte de Varsovie : Afghanistan 1.000 h., Algérie 600, Cuba 1.000, Egypte 500, Irak 600, Nord-Vietnam 1.000, République de Somalie 1.000, Syrie 2.000 à 3.000, République démocratique du Yémen du Sud 200 h.

**ARMEE DE TERRE. — R.F.A.**

Effectif : 340.000 hommes (dont 190.000 appelés).

- 13 brigades blindées ;
- 12 brigades d'infanterie blindée ;
- 3 brigades d'infanterie motorisée ;
- 2 brigades de montagne ;
- 3 brigades aéroportées ;
- (Les unités ci-dessus forment 3 corps et 12 divisions.)
- 2 régiments de chars à 2 bataillons ;
- 11 bataillons de missiles sol-sol *Honest John* ;
- 4 bataillons de missiles sol-sol *Sergeant* ;

**Armée territoriale.**

Effectif : 35.000 hommes en temps de paix (dont 5.000 appelés du contingent) et 218.700 hommes à la mobilisation — 8 commandements géographiques, avec des brigades de défense du territoire composées de 2 bataillons d'infanterie motorisée d'active, 1 compagnie d'infanterie blindée et 1 compagnie de mortiers et, en outre, les cadres de 2 bataillons d'infanterie, de 2 compagnies et d'unités de soutien — L'armée territoriale fournit, à la mobilisation, des unités de défense, des unités de transmission, du génie, de police et de soutien logistique.

Chars moyens : 1.360 M-48A2 *Patton* et 2.200 *Leopard* — Véhicules blindés de transport du personnel : 758 HS-30 et 1.567 *Marder*, 2.374 Hotchkiss et 3.300 M-113 — 770 chasseurs de chars armés de canons de 90 mm et 316 armés d'engins antichars SS-11 — 277 obusiers de 105 mm et 72 de 155 mm — 587 obusiers automoteurs de 155 mm et 77 de 203 mm — 148 canons automoteurs de 175 mm — 209 lance-roquettes multitubes — Canons anti-aériens : 640 de 20 mm, 300 de 40 mm et 496 de 40 mm automoteurs — 1.000 missiles

sol-air *Redeye* — Engins antichars *Cobra*, *Milan*, *TOW* — Missiles sol-air : 71 *Honest John* et 19 *Sergeant* — Hélicoptères : 85 CH-53G, 194 UH-1D et 234 *Alouette II* — 18 avions légers Do-27.

Réserves : 518.000 hommes.

#### ARMÉE DE TERRE. — BELGIQUE

Armée de terre.

(y compris le service médical)

Effectif : 65.400 hommes :

- 1 brigade blindée ;
- 3 brigades mécanisées ;
- 3 bataillons de reconnaissance ;
- 3 bataillons d'infanterie motorisée ;
- 1 régiment de commandos parachutistes ;
- 3 bataillons d'artillerie ;
- 3 bataillons du génie ;
- 2 bataillons de missiles sol-sol (8 *Honest John*) ;
- 2 bataillons de missiles sol-air (24 *HAWK*) ;
- 4 escadrilles (75 hélicoptères *Alouette II* et 11 Do-27).

Chars moyens : 334 *Leopard* et 112 M-47 — Chars légers : 125 *Scorpion* et 14 M-41 — Véhicules blindés de transport de personnel : 1.000 M-75 et AMX — Obusiers automoteurs : 90 M-108 de 105 mm, 26 M-44 et 40 M-109 de 155 mm et 12 de 203 mm, 10 M-110 de 203 mm — Artillerie anti-aérienne — 10 missiles sol-sol *Honest John* (en cours de remplacement par des *Lance*), 36 missiles sol-air *HAWK*.

(Environ 500 véhicules de combat blindés légers, comprenant 111 canons automoteurs *Scimitar* antichars et anti-aériens, 84 canons automoteurs antichars JPZ 4-5, et 55 canons automoteurs anti-aériens *Gepard*, ont été commandés.)

Déploiement : En Allemagne, 2 PC divisionnaires, 1 brigade blindée et 3 brigades d'infanterie mécanisée.

Réserves : 8.000 hommes entraînés (1 brigade mécanisée et 1 brigade d'infanterie motorisée).

#### ARMÉE DE TERRE. — GRANDE-BRETAGNE

Effectif : 178.000 (y compris 5.700 femmes et 7.900 hommes recrutés en dehors de la Grande-Bretagne).

- 13 régiments blindés ;
  - 5 régiments de reconnaissance blindés ;
  - 47 bataillons d'infanterie ;
  - 3 bataillons de parachutistes ;
  - 5 bataillons gurkhas ;
  - 1 régiment du Service spécial de l'air (SAS) ;
  - 2 régiments de missiles sol-sol *Honest John* et d'obusiers auto-moteurs de 203 mm ;
  - 23 autres régiments d'artillerie ;
  - 1 régiment de missiles sol-air (12 *Thunderbird*) ;
  - 14 régiments du génie ;
- (59 des unités ci-dessus forment 5 brigades blindées, 10 brigades mécanisées ou d'infanterie, 1 brigade parachutiste et 1 brigade gurkha).

Chars moyens : 900 *Chieftain* — Chars légers : 180 FV-101 *Scorpion* — Véhicules blindés *Saladin* — Scout cars *Ferret* et *Shorland* — Véhicules blindés de transport de personnel FV-432, *Saracen* — Canons automoteurs de 105 mm *Abbot* et de 175 mm M-107 — Obusiers automoteurs de 155 mm M-109 — Obusiers automoteurs de 203 mm M-110 —

Obusiers de 105 mm modèle 56 à charges de dispersion — Artillerie légère de campagne de 105 mm — Missiles sol-sol *Honest John* (des *Lance* ont été commandés) — Canons sans recul *Carl Gustav* — Engins antichars *Vigilant* et *Swingfire* — Canons antiaériens L-40/70 — Missiles *Blowpipe* et *Thunderbird* (en commande : des scout-cars *Fox* et des missiles sol-air *Blowpipe* et *Rapier*) — Aéroglisseurs : 2 SRN-6 et 2 CC-7.

Aviation de l'armée de terre :

2 escadres (17 escadrons et 8 escadrilles indépendantes), soit 20 avions légers *Beaver* et 305 hélicoptères (120 *Scout*, 10 *Alouette* AH-2, 175 *Sioux*). (En commande : des hélicoptères *Lynx* et *Gazelle*).

Déploiement :

- Au Royaume-Uni, les Forces terrestres du Royaume-Uni (United Kingdom Land Forces) : 1 P.C. de division, 4 brigades et 1 brigade parachutiste, 1 groupement tactique (bataillon), 1 régime de missiles sol-air, 1 bataillon d'infanterie gorkha — P.C. d'Irlande du Nord : 3 P.C. de brigade, 1 régiment de reconnaissance blindé, 17 unités employées comme unités d'infanterie, 2 régimes de police militaire, 3 escadrons du génie, 4 escadrilles d'aviation de l'armée de terre.
- En Allemagne (1), l'Armée britannique du Rhin (B.A.O.R. = British Army of the Rhine) : 55.000 h., comprenant : 1 P.C. de corps d'armée, 3 P.C. de division, 5 brigades blindées, 1 brigade mécanisée, 2 brigades d'artillerie (y compris le régiment de missiles sol-air *Thunderbird*) et 2 régiments de reconnaissance blindés — A Berlin, 1 brigade d'infanterie de 3.000 hommes.
- A Singapour, 1 groupement tactique (bataillon) d'infanterie.
- A Brunei, 1 bataillon gorkha.
- A Hong-Kong : 9.300 hommes, 1 escadron de reconnaissance blindé (chars légers), 2 brigades (2 bataillons gorkhas), 1 régiment d'artillerie.
- A Chypre : 1 bataillon d'infanterie et 1 escadron de reconnaissance blindé, faisant partie des forces de l'O.N.U. Dans la zone des bases de souveraineté : 1 bataillon d'infanterie et 1 escadron de reconnaissance blindé. (Effectifs en cours d'augmentation.)
- A Gibraltar, 1 bataillon d'infanterie.
- A Belize, 1 P.C. de bataillon et 1 compagnie.

*Réserve* : 300.000 hommes des réserves de l'armée active, 55.300 hommes de l'armée territoriale et de la réserve volontaire, 7.700 hommes du régime de défense de l'Ulster (11 bataillons).

## ARMÉE DE TERRE. — PAYS-BAS

Effectif : 75.000 h (dont 44.500 appelés et 7.000 réservistes).

- 2 brigades blindées ;
- 4 brigades d'infanterie mécanisée ;
- 2 bataillons de missiles sol-sol (*Honest John*).

L'armée territoriale fournit, à la mobilisation, des unités de défense, des unités de transmissions, du génie, de police et de soutien logistique.

*Chars moyens* : 1.380 MKSA 2 Patton et 2.200 Léopard — véhicules blindés de transport du personnel : 758 HS-30 et 1.567 *Marder*, 2.374 *Hotchkiss* et 3.330 M-113 — 770 chasseurs d'engins antichars SS-11 — 277 obusiers de 105 mm et 72 de 155 mm — 587 obusiers automoteurs de 155 mm et 77 de 203 mm — 148 canons automoteurs de 175 mm — 209 lance-roquettes multitubes — Canons antiaériens : 640 de 20 mm, 300 de 40 mm et 496 de 40 mm automoteurs — 1.000 missiles sol-air *Redeye* — Engins antichars *Cobra*, *Milan*, *TOW* — Missiles sol-sol : 71 *Honest John* et 19 *Sergeant* — Hélicoptères : 85 CH-53G, 194 UH-1D et 234 *Alouette II* — 18 avions légers Do-27.

*Réserves* : 518.000 hommes.

---

(1) Certaines unités de la B.A.O.R. (en moyenne 4.000 hommes) sont détachées provisoirement en Irlande du Nord pour des périodes de six mois au plus.

### ARMÉE DE TERRE. — DANEMARK

Effectif : 21.500 hommes.

- 5 brigades d'infanterie mécanisée, comprenant chacune : 1 bataillon de chars, 1 bataillon mécanisé, 1 bataillon d'artillerie, 1 escadron de reconnaissance et des unités de soutien ;
- 1 groupement tactique (bataillon) d'infanterie ;
- 200 chars moyens *Centurion* ; chars légers M-41 ; 670 véhicules blindés de transport du personnel M-113 ; obusiers de 105 mm ; 72 obusiers automoteurs de 155 mm (1) ; obusiers de 203 mm (1) ; missiles sol-sol *Honest John* (1) — 12 hélicoptères *Hugues 500M* (OH-6A) ;
- (120 chars moyens *Léopard*, et des engins guidés antichars ont été commandés) ;

Déploiement : à Chypre (forces de l'O.N.U.) : 250 hommes.

Réserves : Disponibilité : 4.500 hommes (susceptibles de rappel immédiat) — Réserve de l'armée de terre : 41.000 hommes — Force de défense régionale : 24.000 hommes (21 bataillons d'infanterie, 7 bataillons d'artillerie, escadrons antichars, unités de soutien) — Garde nationale : 50.000 hommes.

### ARMÉE DE TERRE. — ITALIE

Effectif : 306.500 hommes.

- 2 divisions blindées, à 2 brigades blindées et 1 brigade mécanisée ;
- 5 divisions d'infanterie, à 2 brigades d'infanterie et 1 brigade mécanisée ;
- 1 brigade de cavalerie blindée indépendante ;
- 5 brigades alpines ;
- 1 brigade aéroportée ;
- 1 régime amphibie ;
- 1 brigade de missiles sol-sol, à 2 bataillons d'*Honest John*, 2 bataillons d'obusiers automoteurs de 203 mm et 1 bataillon d'infanterie ;
- 4 bataillons de missiles sol-air HAWK.

Chars moyens : 700 M-47, 300 M-60 et 300 *Leopard* (en commande : 500 autres *Leopard*) — Véhicules blindés de transport du personnel : 3.300 M-113, quelques LVT-4 — Canons de 155 mm — Canons automoteurs de 175 mm M-107 — Obusiers de 105 mm modèle 56 à charges de dispersion — Obusiers de 105 et de 155 mm — Obusiers automoteurs de 155 mm M-44 et M-109 et de 203 mm M-55 — Canons antiaériens automoteurs de 40 mm M-42 — Engins antichars *Mosquito*, *Cobra*, SS-11 (en commande : 130 *TOW*) — 8 *Honest John* (seront remplacés par des *Lance*) — 68 HAWK.

Aviation de l'armée de terre :

21 unités, équipées d'aéronefs légers : 150 Piper L-18/19/21A, Cessna O-1E, quelques SM.1019 (en commande : 100 SM.1019, 20 AM-3C). Plus de 270 hélicoptères : 120 AB-47G/J, 50 AB-204B, 30 AB-205A, 60 AB-206A/B-1 et 6 CH-47C (en commande : 20 autres CH-47C, 12 Augusta 101G, 30 autres AB-206).

Réserves : 550.000 hommes environ.



PAYS	SOLDE (MENSUELLE) HOMME DU RANG	FACILITÉS de transport
France .....	Homme du rang 210 F      Sergent ..... 300 F Caporal ..... 240 F      Aspirant ..... 450 F Caporal-Chef .. 270 F	1 voyage gratuit par mois 75 % de réduction pour les autres (V.F.)
Belgique .....	250 F pendant 6 mois - 350 F après 6 mois + primes	50 % réduction (V.F.)
Italie .....	119 F + primes spécialité (25 à 40 F), et mérite	Accès aux centres d'accueil dans les gares
Pays-Bas .....	840 à 920 F	2 à 4 voyages gratuits par mois 50 % de réduction (V.F.)
R.F.A. ....	300 F + Primes Noël (365 F), libération (de 1.530 à 1.650 F)	2 voyages gratuits par mois (V.F.)
U.R.S.S. ....	25 à 100 F + Primes libération (50 à 100 F)	Gratuité transport (V.F.)

## ANNEXE II

---

### CARTE DU SERVICE MILITAIRE ACTIF

En novembre et décembre 1975 une expérimentation sera effectuée au sein des formations militaires stationnées sur le territoire de la 3<sup>e</sup> Région militaire.

Cette expérimentation portera sur *la carte du service militaire actif*, dont la création vient d'être décidée par le Ministre de la Défense et dont la généralisation devrait intervenir dès le début de l'année 1976.

L'intérêt de ce nouveau document ne se limite pas à une présentation modifiée des renseignements habituels d'identité.

En effet, la carte du service militaire actif sera également la carte de circulation des militaires du contingent.

Les titulaires de la carte du service militaire actif pourront :

1. se faire délivrer sur le parcours garnison-domicile des billets S.N.C.F. avec la réduction de 75 %.

2. faire valoir leurs droits à voyages gratuits (onze aller et retour par an) *sur n'importe quel parcours sans délivrance de billets S.N.C.F.* Ceux-ci seront remplacés par des vignettes de contexture simple collées sur la carte, par les soins de l'unité.

Les droits ouverts au militaire appelé seront calculés sur la base de onze fois la distance garnison-domicile et retour.

Le titulaire de la carte *gèrera* son capital-kilomètres comme bon lui semblera. Cela veut dire que toute latitude lui sera laissée de faire, au fil des mois, des économies sur certains déplacements, il se ménagera ainsi la possibilité d'effectuer, à terme, des trajets d'une longueur supérieure à la distance de référence.

Le nouveau système présentera de plus l'avantage de simplifier les tâches administratives des corps.

Ainsi, le militaire appelé, titulaire de la carte du service militaire actif, possédera un document souple d'emploi qui facilitera ses déplacements sur les réseaux S.N.C.F. et lui permettra d'utiliser ses droits à voyages gratuits au mieux de ses intérêts.

---

## ANNEXE III

### MESURES PRISES OU PRÉVUES EN FAVEUR DES PERSONNELS

#### 1. — Appelés :

Principales mesures prises en 1975 :

- prêt de base porté de 2,50 F à 7 F par jour,
- 11 voyages gratuits,
- transformation des permis de conduire militaires en permis civils.

Coût total en 1976 : 581 millions de francs.

#### 2. — Personnel d'active :

L'année 1976 constituera la première phase de l'entrée en application de la réforme des statuts et du régime de rémunération des officiers et sous-officiers de carrière.

Coût total : 1.629 millions de francs dont 1.080 millions de francs en 1976.

#### Officiers :

— Simplification du déroulement des carrières : création de 4 groupes de grades, l'avancement étant automatique à l'intérieur des 3 premiers groupes, au choix d'un groupe à l'autre et pour les officiers généraux (4<sup>e</sup> groupe). Mesure accompagnée d'améliorations indiciaires.

— Rajeunissement pour l'accès aux responsabilités (plafonds d'ancienneté de grade pour la promotion au choix) ; mesure atténuée par la création d'échelons exceptionnels dont pourront bénéficier les non-promus.

Coût : 369 millions de francs dont 273 millions de francs en 1976.

— Aides à la reconversion et au départ.

Coût : 32 millions de francs (en 1977).

#### Sous-officiers :

— Création d'un corps de majors pour offrir aux meilleurs sous-officiers un débouché, dans leur spécialité, qui leur permet d'atteindre le sommet indiciaire de la catégorie B.

Coût : 11 millions de francs dont 6 millions de francs en 1976.

— Amélioration indiciaire : déroulement de carrière ramené à de vingt-quatre à vingt et un ans.

Coût : 991 millions de francs dont 801 millions de francs en 1976.

— Primes à 5 % et 10 %.

Coût : 226 millions de francs (en 1977).

## ANNEXE IV

### PLAN DE SOUTIEN A L'ECONOMIE

La présente annexe fait le point :

- des modalités d'application et de contrôle du plan de soutien ;
- du montant, par catégories de dépense, des opérations retenues par l'armée de terre dans le cadre de ce plan ;
- du rythme d'engagement des crédits attribués.

#### I. — Modalités d'application du plan de soutien.

##### 11. — *Quatre contraintes :*

- 111. — Les crédits doivent être engagés avant le 31 mars 1976 sous peine d'annulation.
- 112. — Les crédits sont isolés dans chaque chapitre sur un article spécial « 08 ». Ils ne peuvent faire l'objet d'aucun transfert vers un autre article du budget normal. Il n'est donc pas question de les utiliser en ajustement de trésorerie (1).
- 113. — Les opérations lancées grâce aux crédits du plan de relance doivent être suivies individuellement jusqu'à réalisation complète.
- 114. — Au niveau du Gouvernement deux contrôles du rythme d'engagement des crédits seront effectués : le 30 novembre 1975 et le 31 mars 1976.

##### 12. — *Cinq facilités :*

- 121. — Les opérations approuvées par le Ministre seront considérées comme libérées et pourront par conséquent être immédiatement engagées.
- 122. — Le plafond des marchés exemptés du passage devant la commission consultative des marchés est fortement majoré (2) et le seuil des achats sur facture est porté à 100.000 F.
- 123. — Les marchés peuvent être passés directement et faire seulement ensuite l'objet d'une régularisation.
- 124. — La procédure des marchés conclus de gré à gré est autorisée.
- 125. — Les commissions des opérations immobilières pourront être convoquées à la demande.

---

(1) Le Ministère de la Défense n'a reçu, au titre du plan de soutien, aucun crédit de paiement pour ajuster sa trésorerie 1975 alors que les autres départements se sont vus attribuer des sommes souvent importantes (détail en annexe I - sous-dossier documents de travail).

(2) A titre d'exemple : 2 millions de francs des directions de travaux ;  
7 millions de francs au niveau des C.D.R.G.

## II. — Opérations retenues.

Le montant, par catégorie de dépenses, des opérations retenues par l'armée de Terre au titre du plan de soutien est le suivant :

21. — Entretien programmé (chap. 34-31) .....	90 millions de francs
dont :	
70 millions de francs pour les matériels terrestres (D.C.M.A.T.)	
20 millions de francs pour les matériels aériens (D.T.C.A.)	
22. — Fabrication d'armements (chap. 53-71) .....	123 millions de francs
dont :	
94 millions de francs pour les véhicules de servitude	
29 millions de francs pour les munitions.	
23. — Infrastructure (chap. 54-61) .....	270 millions de francs
dont :	
91,75 millions de francs pour les travaux neufs	
170,25 millions de francs pour les rénovations.	

## III. — Rythme d'engagement des crédits.

Le Ministre est particulièrement préoccupé de la rapidité avec laquelle les crédits attribués à la défense seront engagés.

En ce qui concerne l'armée de Terre, les opérations ont été choisies en fonction précisément de la rapidité prévisible de leur engagement.

C'est ainsi qu'au 1<sup>er</sup> octobre :

1. — les 123 millions de francs du chapitre 53-71 (véhicules et munitions) ont déjà fait l'objet d'une notification de commandes signée par l'E.M.A.T. et adressée à la D.T.A.T.

2. — Les 70 millions de francs du chapitre 34-31 (entretien des matériels terrestres) ont été mis à la disposition du service central des approvisionnement qui a établi les notifications de commandes.

3. — Les 145 millions de francs du chapitre 54-61 (infrastructure) qui sont destinés aux opérations déconcentrées ont déjà fait l'objet de fiches d'affectation.

4. — Au total, 338 millions de francs soit 70 % des crédits attribués à l'armée de terre sont d'ores et déjà lancés.

5. — En ce qui concerne les engagements juridiques (signature des marchés) le calendrier suivant sera retenu :

— 360 millions de francs soit 75 % des crédits seront *juridiquement engagés* avant le 31 décembre 1975,

— le reste soit 125 millions de francs seront *engagés juridiquement* avant le 31 mars 1976.

## IV. — Conclusion.

Les facilités de procédure concédées par les Finances sont réelles et l'armée de Terre pourra réaliser son plan dans le créneau fixé par le Gouvernement.

En revanche, le blocage des crédits du programme de soutien sur un article isolé au budget, d'une part, la non-attribution de crédits de paiement supplémentaires au Ministre de

la Défense, d'autre part, posent le problème grave des insuffisances de trésorerie de l'armée de Terre au titre du budget 1975.

La situation paradoxale suivante se prépare :

— L'armée de Terre paiera des intérêts moratoires pour insuffisance de crédits de paiement sur certains chapitres budgétaires.

— Elle disposera simultanément sur ces mêmes chapitres de crédits de paiement gelés sur l'article 08.

---

## ANNEXE V

### INSUFFISANCES DE TRÉSORERIE EN 1975

La ventilation des crédits attribués à l'armée de Terre dans le cadre du plan de soutien coïncidait, en ce qui concerne le titre V, avec les difficultés de trésorerie du budget 1975.

Cette coïncidence semblait normale. Il apparaissait logique, en effet, que les opérations en cours soient d'abord terminées avant que des opérations nouvelles ne soient lancées.

Les modalités d'application du plan de soutien reposent le problème des insuffisances de trésorerie du budget 1975 aussi bien pour le titre V que pour le titre III.

#### I. — Situation du titre V.

Sur le titre V, l'armée de Terre fait apparaître un besoin en crédits de paiement de : 530 millions de francs.

*Mais*, sur ce total :

— 300 millions de francs sont destinés à donner au compte de commerce de la D.T.A.T. l'aisance de trésorerie qui lui est nécessaire en début d'année 1976. Il s'agit là d'un souhait et non d'une préoccupation majeure de l'armée de Terre.

— 40 millions de francs correspondent à des déficits divers (habillement, fabrications diverses et acquisitions immobilières).

— 190 millions de francs nécessaires à l'infrastructure représentent le vrai problème.

Ce déficit est dû, en grande partie :

— à la décision des Finances de payer les entreprises à quarante-cinq jours au lieu de quatre-vingt-dix jours, ce qui majore les dépenses en crédits de paiement de l'année de 12,5 % ;

— aux plans de régulation 1974 et 1975 qui conduisaient à faire culminer les engagements pendant le deuxième semestre 1974 et le premier semestre 1975 ;

— aux hausses des prix beaucoup plus importantes que prévu au budget.

Ainsi, il apparaît que le déficit réellement incompressible avoisine 200 millions de francs. Or, un prélèvement de 164 millions de francs a été effectué par le Ministre sur le titre V pour couvrir les dépenses occasionnées par les mesures prises en faveur des appelés. C'est en définitive ce prélèvement qui a déséquilibré la gestion 1975. Le remboursement de ce blocage à partir des ressources globales de la Défense ou grâce à l'inscription de crédits supplémentaires au collectif est indispensable à l'armée de Terre.

#### II. — Situation du titre III.

L'armée de Terre fait état d'un besoin de 505 millions de francs pour le titre III.

*Mais* sur ce total :

— 335 millions de francs lui sont dus au titre des mesures prises en faveur des appelés et des charges imposées hors budget ;

— 170 millions de francs présentent effectivement un problème.

L'essentiel de ce déficit provient des dépenses occasionnées :

- par l'entretien des matériels (— 90 millions de francs) ;
- par le chauffage (sous-dotation de 40 millions de francs) ;
- par l'alimentation (sous-dotation de 20 millions de francs) ;
- par les loyers et taxes (sous-dotation de 9 millions de francs) ;
- par les carburants (hausse non couvertes : 11 millions de francs).

### III. — Conclusion.

Pour retrouver un certain équilibre, l'armée de Terre a besoin :

- du remboursement des 164 millions de francs qui lui ont été prélevés sur le titre V ;
  - de 170 millions de francs supplémentaires sur le titre III, soit une augmentation de 2,3 % des crédits de ce titre.
-



## ANNEXE VI

### NOUVEAUX VÉHICULES ET ENGIN BLINDÉS

#### I. — Véhicule de commandement AMX 10 PC.

##### 1° *Utilisation.*

Véhicule de commandement des régiments de chars de bataille équipés en *AMX 30* et des régiments mécanisés équipés en *AMX 10*.

Doué de la même mobilité terrestre et amphibie que l'*AMX 10 P*, apte au combat NBC, capable de combattre de jour comme de nuit, l'*AMX 10 PC* dérive directement de l'*AMX 10 P* dont il ne diffère que par les aménagements intérieurs et l'équipement radio. Il permet aux commandants d'unités d'observer le terrain et de travailler à la carte en sécurité et dans de bonnes conditions de confort.

L'équipement radio assure les liaisons nécessaires avec les échelons supérieurs et subordonnés et avec les commandements d'unités voisines.

##### 2° *Caractéristiques.*

— Equipage : 6 hommes (2 officiers, 2 opérateurs radio, 1 pilote, 1 sous-officier-tireur).

— Radio : adaptable suivant les besoins, par exemple : 4 postes MF à courte ou moyenne portée.

— Autres caractéristiques : masse, groupe moto-propulseur, propulsion sur l'eau, armement, pointages, optique de jour et de nuit, identiques à celles de l'*AMX 10 P*.

##### 3° *Performances.*

— Vitesse maximale sur route : 65 km/h.

— Vitesse moyenne en terrain : 30 à 40 km/h.

— Pente maximale : 60 % dévers maximal : 30 %.

— Franchissement par ses propres moyens et sans équipement spécial des plans d'eau et rivières de difficulté moyenne.

— Propulsion sur l'eau par hydrojets : bonne manœuvrabilité (virage sur place, marche arrière, vitesse maximale 2 m/s).

#### II. — Engin blindé léger à roues AMX 10 RC.

##### 1° *Utilisation.*

Engin de reconnaissance apte au combat anti-char.

Doué d'une grande mobilité terrestre (sur route et en terrain varié) et amphibie, et d'une grande autonomie.

Armé d'un canon de 105 mm et d'une conduite de tir à hautes performances sur objectifs fixes et mobiles, montés sous tourelle.

Apte au combat en ambiance NBC (protégé contre les effets des explosions nucléaires et contre la contamination biologique et chimique).

Capable de combattre de jour comme de nuit.

Ce matériel dérive de l'*AMX 10 P* dont il utilise de nombreux composants mécaniques.

## 2° *Caractéristiques.*

- Equipage : 4 hommes (1 chef de char, 1 tireur, 1 radio-chargeur, 1 pilote).
- Masse totale en ordre de combat : 15 tonnes.
- Groupe moto-propulseur : identique à celui de l'AMX 10 P.
- Direction : par glissement (skid steering) des roues non directrices.
- Suspension : oléopneumatique à garde au sol et assiette variables.
- Armement : 1 canon calibre 105 mm tirant un obus à charge creuse à grande vitesse initiale. 4 mitrailleuses de 7,62 mm (30) jumelées au canon. 4 pots lance-fumigènes.
- Optique et conduite de tir : conduite de tir avec lunette à double grossissement, télémètre à laser et introduction automatique des corrections de tir. Episcopes à large champ procurant une vision tous azimuts en tourelle. Equipement de tir de nuit passif à intensification de lumière.
- Pointages : hydrauliques (tireur et chef de char) et manuels en secours.
- Débattements : — 8 à + 20° en hauteur, tous azimuts en direction.
- Radio : 1 ou 2 postes MF à courte ou moyenne portée en tourelle.

## 3° *Performances.*

- Vitesse maximale sur route : 75 à 80 km/h - Vitesse moyenne sur route : 60 km/h - Vitesse moyenne en tout terrain : 40 km/h.
- Autonomie : 800 km sur route ou 18 h de combat.
- Pente maximale : 60 % ; dévers maximal : 30 %.
- Franchissement par ses propres moyens et sans équipement spécial des plans d'eau et rivières de difficulté moyenne.
- Propulsion sur l'eau par hydrojets : bonne manœuvrabilité (virage sur place, marche arrière, vitesse maximale 2 m/s).
- Tir à acquisition rapide d'objectifs de faible durée de trajet et avec probabilité d'atteinte élevée.

## III. — Véhicule de l'avant blindé (V.A.B.).

### 1° *Utilisation.*

Véhicule blindé construit en 2 versions à 4 ou à 6 roues motrices, se caractérisant par sa rusticité, sa grande mobilité et son confort en tous terrains, son caractère amphibie et aérotransportable. Adopté et commandé par l'armée française dans sa version 4 x 4, transport de troupe, il y a actuellement en étude les différentes variantes suivantes :

- véhicule-canon ;
- véhicule d'appui à canon automatique de 20 mm ;
- véhicule lance-missiles (Hot en particulier) ;
- porte-mortier (81 ou 120 mm) ;
- véhicules-cargos - P.C. - sanitaire - liaison radio - dépannage.

### 2° *Caractéristiques.*

- Caisse soudée en acier blindage, plancher intérieur plat avec accès par l'arrière par une double porte sans montant central, accès au poste de pilotage et au poste de chef de voiture, à l'avant, par deux portes indépendantes, 5 trappes sur le toit pour les évacuations d'urgence, pare-brise et hublots latéraux et arrière garnis de verres blindés et occultables, trappes permettant le tir aux armes individuelles, possibilité de conduite et tir de nuit par épiscopes et lunettes à intensification de lumière.
- Dimensions hors tout : longueur : 5,980 m largeur : 2,480 m ; hauteur : 2,060 m ; garde au sol : 0,400 m ; angles d'attaque AV et AR : 45°.
- Moteur Diesel série commerciale 6 cylindres, 245 ch. Boîte de vitesses : soit mécanique 6 vitesses synchro, soit 5 vitesses avec convertisseur de couple, soit automatique.

— Roues indépendantes par demi-essieu, ponts suspendus avec blocage de différentiel, suspension à barre de torsion, 2 hydrojets de 12 secondes pour la propulsion sur l'eau, treuil AV pour auto-halage, protection incendie, protection NBC.

— Equipage de 12 hommes : 1 chef de voiture et un conducteur à l'avant, 10 hommes dans la casemate arrière.

— Armement : possibilité de tourelleaux et circulaires pour mitrailleuses de 7,62 et 12,7 et canon automatique de 20 mm, ainsi que mortier de 60 et autres calibres à chargement par la culasse.

### 3° *Performances.*

Transport de 12 hommes ou charge militaire 2 tonnes. Vitesse maximum : 90 km/h.

Vitesse minimum : 3 km/h. Vitesse dans l'eau : 7 km/h. Pente maximale franchissable : plus de 60 %. Dévers : plus de 30 %. Autonomie : 1 000 km.

---

## ANNEXE VII

### L'ARME INDIVIDUELLE MODERNE

#### I. — Historique du choix.

L'état-major de l'armée de Terre a demandé à la D.M.A. en 1967 que des études générales soient entreprises afin de choisir un nouveau calibre de munition et une arme destinée à remplacer à la fois le fusil MAS 49/56 de 7,5 mm et le pistolet-mitrailleur MAT 49 de 9 mm.

En 1970, la munition de 5,56 était retenue et, parallèlement, un certain nombre d'armes étrangères (CAL de la firme belge FN HERSTAL ; HK 33 de la firme allemande HECKLER et KOCH ; fusil US M 16) étaient testées.

En 1971, le Ministre demandait la reprise du développement d'une arme de conception française dont le prototype présenté en 1969 n'avait pas été retenu.

L'expérimentation comparative des différents fusils étant achevée en 1974.

En Mai 1975, le Ministre a porté son choix sur l'arme développée par la manufacture d'armes de Saint-Etienne en demandant que tout soit mis en œuvre pour que le fusil MAS 5,56 équipe les unités dans les meilleurs délais.

M. Yvon Bourges, devant la Commission sénatoriale, a fait le point sur le futur fusil de l'Armée française.

Soulignant la nécessité pour celle-ci de disposer d'une arme moderne, à la fois précise et à grand débit, tirant une munition efficace et de faible poids, il a rappelé que le calibre 5,56, qui est celui des normes O.T.A.N., avait été choisi et que cette munition était déjà produite par l'arsenal du Mans.

Il existe actuellement diverses armes de nationalités différentes de ce calibre dont le fusil américain M 16, le fusil belge CAL modèle 3 et le fusil allemand HK 33.

Le Ministre de la Défense a précisé que le choix définitif du futur fusil de l'armée française serait décidé dans six mois. M. Bourges a rappelé qu'il avait tenu à faire poursuivre rapidement la mise au point du fusil d'assaut français MAS 5,56 qui se trouvera donc en compétition avec d'autres armes étrangères. Le fusil français est une arme de conception plus récente, donc plus moderne. Il est très largement concurrentiel, ne serait-ce que du point de vue technique et opérationnel.

*Armées d'aujourd'hui* a présenté la photo du fusil français MAS 5,56. Les caractéristiques de cette arme sont les suivantes :

FUSIL	POIDS de l'arme en kg	LONGUEUR hors tout en cm	LONGUEUR du canon en cm	VITESSE initiale en mètre/seconde
MAS 5,56 .....	3,550	76	48	950

La cadence de tir du MAS 5,56 est de 850 à 950 coups/minute.